

la lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

AMNESTY INTERNATIONAL - Commission Droits de l'enfant - 76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19 - Ligne directe 01.53.38.65.32 - email: comenfant@amnesty.fr

PRIX NOBEL : LES DROITS DE L'ENFANT A L'HONNEUR !

(lire pages 2 et 3)

AMNESTY
INTERNATIONAL 

N° 29
Novembre 2014
Public
SF 14 - ENF 22

Edito p.1

Prix Nobel de la paix à deux défenseurs
des Droits de l'enfant p.2 et 3

Vie de la commission p.3, à 6

Amnesty en action p.6 à 10

Sur le front des enfants soldats
p.10 à 12

Rapports p.12 à 14

Interview p.14 et 15

Actualités – France p.15 à 20

- La confession de Léa, 15 ans
- France : adolescents, le grand malaise
- L'Unicef demande l'abrogation des tribunaux correctionnels pour mineurs
- Des enfants derrière les barreaux
- A l'école le jour, à la rue la nuit
- Mineurs isolés étrangers à Paris : rappel à l'ordre du Défenseur des droits
- Enfants victimes de la violence et de la guerre

Actualités – Monde p.20 à 30

- Serbie : plus de 500 enfants demandeurs d'asile
- Bulgarie : enfants réfugiés
- Etats-Unis : enfants vendus
- Mexique : enfants maltraités
- Bolivie : travail des enfants
- Brésil : prostitution des mineurs
- Sénégal : les écoliers de la rue
- Sénégal : l'enfer des mines d'or
- Nigeria : usine à bébés
- Egypte : enfants torturés en prison
- Israël : enfants palestiniens détenus
- Pakistan : éducation des enfants
- Chine : abus sexuels sur enfants
- Quelques notes d'optimisme** : Maroc, Soudan, Afrique de l'Ouest, Israël

En bref
France p.31 et 32

En bref
Monde p.32 à 33

Agenda p.33 à 35

Edito

SOS Europe !

Hasan Yousef Wahid, médecin syrien d'origine kurde, et sa femme, Manal Hashash, avaient quatre filles : Randa, 10 ans, Sherihan, 8 ans, Nurhan, 6 ans, et Kristina, 2 ans. Le couple a survécu au naufrage, mais aucune de ses filles n'a été retrouvée. C'était le 11 octobre 2013 en Méditerranée à 111 km de Lampedusa, 218 km de Malte. Il y avait 400 personnes, la plupart originaires de Syrie, à bord du chalutier qui a chaviré. Il y avait environ 150 enfants.

Selon Amnesty, on estime qu'au 15 septembre et depuis le début de 2014, au moins 2.500 réfugiés ont trouvé la mort en tentant de traverser la Méditerranée. Sur ce nombre, combien d'enfants ?

Originaires de Syrie, de Palestine, d'Afrique subsaharienne, emmenés par des parents ou tentant seuls l'aventure, ils fuient la guerre, les affrontements entre milices, les pillages, les enlèvements, les viols. Ils crient «SOS Europe» !

Dans les camps de réfugiés, en Turquie, au Liban, plus d'un million d'enfants sont privés de leur enfance. Une génération sans instruction, sans protection. Lorsque les conflits de la région seront terminés, qui aura les connaissances nécessaires pour remonter les systèmes de santé, d'instruction, de justice ? Que fait l'Europe de ces enfants ?

Un responsable d'un centre d'hébergement pour demandeurs d'asile en Serbie dénonce la «disparition» de 400 enfants isolés demandeurs d'asile sans papier, probablement victimes de trafiquants (voir page 20).

Nous commémorons le 25^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux Droits de l'enfant. Partout en France, des municipalités, des associations, des groupes locaux d'Amnesty organisent des événements publics pour souligner l'importance de connaître et de mettre en application cette Convention. Il est urgent de rappeler aux Etats les obligations venant de leur signature. Entre autres, celles de l'article 28 : «Les Etats parties prennent les mesures appropriées pour qu'un enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié [...] qu'il soit seul ou accompagné de ses père et mère ou de toute autre personne, bénéficie de la protection et de l'assistance humanitaire voulue pour lui permettre de jouir des droits que lui reconnaissent la présente Convention...».

Que font les Etats européens ? Pendant encore combien de temps vont-ils laisser l'Italie se débrouiller seule avec les «boat people» en Méditerranée ? Combien d'enfants mourront à nouveau noyés ou asphyxiés en fond de cale des bateaux surchargés par les trafiquants et pirates, en criant SOS Europe ?

Philippe Brizemur,
Commission Droits de l'enfant.

Nota :

La commission Droits de l'enfant estime qu'Amnesty International ne prend pas assez en charge les droits de l'enfant. Elle a écrit un argumentaire pour mettre les droits de l'enfant au centre des préoccupations d'Amnesty (lire page 4). Vous êtes invités à réagir à ce document.

Ne pas oublier d'autre part de signer la lettre d'AI à François Hollande :

<http://www.amnesty.fr/AI-en-action/Personnes-deracinees/Migrations-et-droits-humains/Actions/Ne-laissons-plus-mourir-les-migrants-nos-frontieres-1211>

Le Prix Nobel de la paix accordé à deux défenseurs des droits de l'enfant

La jeune Pakistanaise Malala Yousafzaï et l'Indien Kailash Satyarthi se sont vus attribuer le Prix Nobel de la Paix le 10 octobre 2014.

Le comité d'Oslo a récompensé la jeune Pachtoune pakistanaise Malala Yousafzaï (17 ans), militante du droit à l'éducation, et l'indien Kailash Satyarthi qui lutte sans relâche contre l'exploitation et le travail des enfants et des femmes.

Malala Yousafzaï : pour l'éducation des filles



Son visage légèrement déformé a pris au fil des ans des allures de figure iconique, celle d'une adolescente au courage exceptionnel ayant manqué de périr sous une balle extrémiste dans sa vallée natale de Swat. En co-décernant, le 10 octobre 2014, le prix Nobel de la paix à Malala Yousafzaï (17 ans), le comité d'Oslo a récompensé une militante du droit à l'éducation, laquelle devient ainsi la plus jeune des lauréats de l'histoire du prix.

Déjà consacrée en 2013 par le Prix Sakharov du Parlement européen, reçue par les grands de ce monde – dont Barack Obama – Malala Yousafzaï doit sa renommée à un engagement sans relâche en faveur de la scolarisation des enfants, au Pakistan même, comme à travers le monde. Elle a reçu le prix Sakharov du Parlement européen et le prix Ambassadeur de la conscience d'Amnesty International l'an dernier.

Les talibans ont manqué de l'assassiner, le 9 octobre 2012, dans un bus scolaire de Mingora, le chef-lieu de Swat, région préhimalayenne naguère paradis touristique. La colère a alors été générale à travers le Pakistan. Les manifestations de soutien à la jeune fille grièvement blessée se sont multipliées au travers du pays.

Elle tenait un blog en ourdou, hébergé par le site de la BBC en faveur de l'éducation des filles à l'époque où le Swat était occupé par les talibans (2007-2009). Après sa tentative d'assassinat, le porte-parole du Tehreek-e-Taliban Pakistan (TTP) avait revendiqué cette tentative en ces termes : «C'est une fille à la mentalité occidentale qui passe son temps à nous dénoncer. Quiconque critiquera les talibans subira le même sort». Durant l'occupation de Swat par les talibans, elle avait raconté – sous le pseudonyme Gul Makai – le quotidien des exactions des extrémistes, notamment contre les écoles fréquentées par les filles. Elle survécut miraculeusement à la balle qu'elle reçut en plein visage.

Elle devint très vite un symbole. Sa notoriété naissante a pourtant suscité embarras et malaise dans son propre pays. Plus l'Occident l'acclamait comme une figure emblématique de la résistance à l'obscurantisme islamiste, plus des voix s'élevaient au Pakistan pour dénoncer son instrumentalisation par des «forces étrangères». Les questions se sont multipliées sur les réseaux sociaux pakistanais. Pourquoi l'Occident se prend-il de passion pour cette jeune Pakistanaise ? Et pourquoi Malala Yousafzaï se tait-elle sur les enfants victimes des drones américains frappant chaque semaine les zones pachtounes frontalières de l'Afghanistan ? Il n'en fallait pas davantage pour que la jeune fille se fasse accuser d'être un «agent américain», manipulé pour servir les funestes desseins de l'Occident contre les musulmans en général et le Pakistan nucléaire en particulier. Afin de faire taire ses détracteurs, en octobre 2013, Malala a demandé à Barack Obama de cesser les frappes de drones américains contre des cibles djihadistes au Waziristan qui, selon elle, «tuent des victimes innocentes et alimente le terrorisme».

Kailash Satyarthi : la lutte contre le travail et l'esclavage des enfants



Kailash Satyarthi, 60 ans, a reçu le Nobel pour son long combat contre l'esclavage de dizaines de milliers d'enfants en Inde, une pratique encore largement répandue dans les usines ou à domicile.

Dans les interviews qu'il a données, il dit porter en lui l'espoir de voir éradiqué de son vivant le travail des enfants, à condition que les consommateurs du monde entier rejettent le produit de leur esclavage.

Ingénieur électricien de formation, il a fondé en 1980 l'association Bachpan Bachao Andolan («Mouvement pour sauver l'enfance»). Il a sauvé de nombreuses familles de l'esclavage dans les usines où elles devaient travailler pour rembourser leur prêt. Kailash Satyarthi préside également la Global March Against Child Labor («Marche mondiale contre le travail des enfants»), un mouvement créé dans les années 1990, aujourd'hui constitué de près de deux mille associations et syndicats dans cent quarante pays. Il œuvre

à la source du fléau, contre les filières, les trafics, les industriels cupides. A l'autre bout de la chaîne, les consommateurs doivent aussi peser de tout leur poids et dire «non aux produits fabriqués par les enfants». «Il faut humaniser le problème et comprendre que chaque enfant est une personne enfermée dans une situation misérable», explique-t-il. En 2007, il avait ainsi organisé une marche de plusieurs milliers de kilomètres contre le trafic d'enfants le long de la frontière de l'Inde avec ses voisins d'Asie du Sud.

Kailash Satyarthi est aussi connu pour avoir mené une campagne auprès des consommateurs occidentaux afin de les sensibiliser aux conséquences néfastes de l'achat de tapis et d'autres marchandises fabriqués par des enfants. En 1994, cet homme effacé, père de deux enfants, a lancé Rugmark, connu désormais sous le nom de GoodWeave International, un label qui garantit que les tapis disposant de cette certification n'ont pas été fabriqués par des enfants.

Visiter le site de Global march : <http://www.globalmarch.org/>

Le communiqué de presse d'Amnesty International

Malala Yousafzaï et Kailash Satyarthi sont de grandes sources d'inspiration pour la défense des droits des enfants

À la suite de l'annonce de l'attribution du prix Nobel de la paix à la lycéenne pakistanaise Malala Yousafzaï, qui défend le droit à l'éducation, et à Kailash Satyarthi, militant indien des droits des enfants, Salil Shetty, le secrétaire général d'Amnesty International, a déclaré: «Le travail que mènent Kailash Satyarthi et Malala Yousafzaï incarne le combat de millions d'enfants dans le monde. C'est une récompense pour les militants des droits humains qui se consacrent entièrement à la défense de l'éducation et des droits des enfants les plus vulnérables du monde.

«Le comité Nobel a reconnu l'importance fondamentale des droits de l'enfant pour l'avenir de notre monde. Le choix des lauréats montre que c'est un sujet qui compte pour nous tous, quels que soient notre âge, notre genre, notre pays ou notre religion.

«Malala donne un exemple fort qui inspire dans le monde entier, et qui a été reconnu à juste titre par le comité Nobel. Le courage dont elle a fait preuve face à une telle adversité est une grande source d'inspiration. Ses actions symbolisent ce que signifie défendre ses droits, par une demande simple qui est le respect du droit fondamental à l'éducation.

«Kailash Satyarthi a consacré sa vie à aider les millions d'enfants en Inde qui sont réduits en esclavage et travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Sa distinction constitue une reconnaissance du travail de campagne mené sans relâche depuis plusieurs décennies par les militants de la société civile sur la traite et le travail des enfants en Inde.

« D'un point de vue personnel, je suis ravi que le prix soit attribué à deux personnes que je connais et admire. Kailash est un ami de longue date qui défend comme nous les droits humains, et ce fut un privilège d'accueillir Malala lorsqu'elle a reçu le prix Ambassadeur de la conscience d'Amnesty International l'an dernier».

Vie de la commission

Irak : la bombe à retardement des enfants soldats jetés dans la guerre par les djihadistes de l'EIL

Interview de Philippe Brizemur donné au site Atlantico, le 18 juin 2014.



Un enfant soldat de 3 ans mis en scène dans une vidéo du groupe EIIL.
Crédit Capture d'écran / You tube

Des vidéos postées par l'État islamique en Irak et au Levant (EIIL) ont montré des enfants assistant à des exécutions, ce qui fait craindre l'apparition d'enfants soldats dans ce conflit. Un phénomène qui, outre son caractère dramatique à court terme, génère sur le long terme des questions d'intégration des victimes concernées.

Atlantico : Plusieurs images montrent que les groupes djihadistes issus d'EIL en Irak utiliseraient des enfants de moins de dix ans comme soldats. S'ils survivent au conflit, ils rentreront dans une vie adulte avec le passif des exactions du conflit. Quel est à terme le prix à payer pour une société, même quand la paix est revenue, d'avoir eu une génération «sacrifiée» d'enfants soldats ? Quel fardeau cela crée-t-il pour le futur ?

**On estime que les
filles constituent
40% des enfants
soldats aujourd'hui.**

Philippe Brizemur : Il faut rester attentif à la notion de nombre quand on parle d'enfants soldats. Nous ne sommes pas dans des configurations comme celles des conscriptions qui concernent réellement toute une génération. Là, le nombre est plus faible, le phénomène plus dilué.

Il y a de grandes différences sur «l'après» selon les situations. La démobilisation va se faire de manière très différente selon que la paix revient après le conflit – et où les enfants sont alors complètement oubliés et lâchés dans la nature – ou selon que le conflit se délite progressivement (comme en RDC), où les enfants sont renvoyés là aussi avec beaucoup de difficultés, mais de manière plus diffuse. Et on peut se retrouver aussi avec de vrais accords de démobilisation passés, comme au Tchad ou au Népal. Mais si le conflit continue, comme la cause de la mobilisation des enfants n'a pas disparu (colère, engagement idéologique, volonté de vengeance, misère), ces derniers vont parfois se réengager.

De plus ces enfants ont pour la plupart été déscolarisés et sont désocialisés, ils ne seront pas réadmis par la société qui va les rejeter. On voit qu'en France très peu d'employeurs acceptent d'embaucher une personne qui sort de prison, alors qui accepterait dans ces pays d'embaucher quelqu'un qui pendant plusieurs années s'est livré au meurtre, au viol ou au pillage ?

Atlantico : Y a-t-il eu des spécificités selon l'usage qui fût fait d'enfants soldats dans les conflits ? Quel bilan peut-on faire selon les conflits ?

Philippe Brizemur : Le conflit Iran-Irak est un peu particulier car justement, il s'agissait là d'une conscription avec une vraie prise en charge de l'Etat. Lorsque la guerre s'est terminée, on a réintégré les enfants soldats comme dans une guerre où plusieurs classes d'âges ont été mobilisées. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de traumatismes...

L'autre cas particulier, c'est, je l'expliquais, quand il y a un délitement du conflit, comme ce qui se passe actuellement en République démocratique du Congo, où on assiste à une démobilisation très progressive. On peut donc espérer dans ces cas-là une vraie réinsertion, mais c'est toujours compliqué.

Il y a aussi un autre cas particulier, c'est la présence des filles parmi les enfants soldats. On estime qu'elles constituent 40% des enfants soldats aujourd'hui, avec de fortes disparités. Elles servent souvent d'esclaves sexuelles durant les conflits. Dans la plupart des communautés, ce statut les amène à être mises au ban et rejetées par la communauté d'origine. Il y a un cas très emblématique des enfants soldats filles : la guérilla communiste au Népal, qui exigeait que chaque famille fournisse un enfant, ces dernières préférant «donner» une fille. Au moment de la paix, plus d'un millier de jeunes filles ont été démobilisées, et cela a posé un vrai problème de réinsertion : considérée comme des combattantes à part entière dans la guérilla, elles ont dû réintégrer une société patriarcale, ce qui a généré de nombreux conflits.

2014<http://www.atlantico.fr/decryptage/et-maintenant-irak-bombe-retardement-enfants-soldats-jetes-dans-guerre-djihadistes-eil-philippe-brizemur-1621287.html>

Plaidoyer pour les Droits de l'enfant

Le texte ci-dessous a été rédigé par les membres de la Commission Droits de l'enfant et communiqué au Conseil d'Administration d'Amnesty France.

AI doit mettre les droits de l'enfant au cœur de son action

C'est seulement à la fin du siècle dernier que l'Enfant est reconnu comme *sujet* de Droit et non plus comme simple *objet*.

Si les nations ont unanimement reconnu que l'Enfant était Unique dans sa condition, en adoptant la Convention relative aux Droits de l'enfant (CIDE, 1989), cela montre à l'évidence un intérêt spécial, une reconnaissance particulière de la spécificité de l'Enfant nécessaire à l'application de l'ensemble de droits constitutifs de la Charte Internationale des Droits de l'Homme.

Si cette véritable révolution a commencé à s'inscrire dans des droits nationaux, il faut malheureusement constater que les droits énoncés dans la Convention de 1989 sont encore trop souvent bafoués – voire ignorés – par de nombreux États.

AI et les Droits de l'Enfant actuellement

Les enfants ne bénéficient aujourd'hui d'aucune priorité au sein du mouvement, bien au contraire. Ils sont le plus souvent considérés comme des victimes collatérales ou annexes dans les violations des Droits humains et jamais comme bénéficiant, dans les recherches et

rapports, de droits spécifiques pourtant prévus par la CIDE. Ils ne sont jamais les sujets centraux de recherches et de rapports.

On considère le plus souvent que les enfants sont des victimes, comme les autres, alors qu'ils doivent faire l'objet d'une protection spécifique adaptée à leur âge et à leur degré de maturité et on ne prend pas ou peu en compte les conséquences des violations de leurs droits à court, moyen et long terme.

Toutefois AI exploite l'image des enfants pour légitimer ses appels à la générosité, ce qui n'est pas sans soulever des questions chez les militants qui aimeraient pouvoir agir en leur faveur.

Si l'on veut prendre en compte cette dimension essentielle, il convient d'inverser les priorités et considérer les droits de l'enfant comme une thématique prioritaire.

Les enfants sont l'avenir de l'humanité

Les enfants constituent un quart (2.2 milliards) de la population mondiale et même 50% de la population de certains pays.

Si leurs droits ne sont pas respectés enfants, ils risquent de devenir des adultes vulnérables, exploités, maltraités, et ne respecteront pas les droits humains.

Les droits de l'enfant sont une composante essentielle des droits humains

Si certains droits énoncés dans la CIDE ne sont pas appliqués, d'autres droits fondamentaux, ne peuvent être mis en application : exemple l'article 7 (droit à l'identité) ou l'article 28 (droit à l'éducation). L'application des droits de l'enfant sont des prérequis à l'expression d'autres droits fondamentaux. En ne mettant pas la défense des droits de l'enfant en première préoccupation, nous ne tarissons pas la source des violations des droits humains.

La CIDE, bien que ratifiée par pratiquement tous les pays, n'est pas toujours mise en application, surtout dans les pays où les enfants constituent une part importante de la population. Les atteintes aux droits de l'enfant se poursuivent partout dans le monde.

600 millions d'enfants sont victimes de pauvreté et beaucoup d'entre eux sont touchés de près ou de loin par les conflits armés, ils constituent la plus grande partie des populations réfugiées. Ils ont des besoins spécifiques liés à leur âge et au vu de leur grande vulnérabilité car ils sont :

- facilement exploités (travail, soldats, criminels)
- non protégés, isolés, abandonnés
- ignorants, manquant de maturité physique et intellectuelle
- incapables de se défendre, victimes, mais aussi auteurs parfois d'abus.

Cela explique et justifie l'exigence de faire bénéficier l'enfant d'une protection juridique spécialisée (par exemple l'exercice d'une justice pour mineurs) et le besoin de porter une attention particulière à son développement et se préoccuper de son bien-être.

Pourquoi Amnesty International ?

La communauté internationale accorde une attention spéciale aux enfants, notamment au travers de la CIDE, maintenant ratifiée par plus d'Etats que n'importe quelle autre convention. Amnesty doit aussi reconnaître cette attention spéciale.

AI effectue des recherches originales, indépendantes et ciblées sur des violations des droits humains. Les rapports d'AI sont pris très au sérieux par les autorités, la presse et le grand public. Elle pourrait mettre au cœur de ces recherches les violations de droits de l'enfant et obtenir des résultats, même à court terme. En France, peu d'organisations traitent spécifiquement des violations des droits de l'enfant à l'international.

AI, avec son prestige, ses réseaux de militants dans le monde entier peut interpellier les instances internationales et les autorités nationales pour la défense des droits de l'enfant.

AI, acteur essentiel de la défense des droits humains, doit être à même de constater sur le terrain, par une recherche alors adaptée, les manquements au respect des droits énoncés dans la Convention, en particulier en s'appuyant *systématiquement* sur sa clé de voûte qu'est «l'intérêt supérieur de l'enfant».

AI se doit, doit à ses militants et à tous les enfants du Monde d'être un lanceur d'alerte chaque fois qu'un des droits n'est pas respecté.

Quelques exemples parmi beaucoup d'autres, dont AI pourrait se saisir

Selon le BIT, 138 millions d'enfants (souvent très jeunes) travaillent au détriment de leur développement et de leur santé.

Les enfants représentent 50% des réfugiés dans le monde (près d'un million d'enfants syriens).

Les enfants soldats victimes de conflits en RCA, au Myanmar, au Soudan du Sud, en Syrie.

Les «LWOP» (Life Imprisonment Without Parole), condamnations d'enfants à la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle (USA).
Les enfants palestiniens prisonniers dans les prisons israéliennes.
Les enfants migrants isolés en Europe.
Les enfants migrants victimes des passeurs au Mexique.
Les enfants victimes de discrimination (roms, minorités, pauvres).
Les viols, les mariages forcés, la prostitution infantile, les mutilations génitales féminines.
Les enfants sans identité officielle (les enfants «invisibles»).

Les enfants des rues.

Ce qu'apportera à AI les droits de l'enfant mis au cœur de son action

Les droits de l'enfant sont souvent un moyen pour Amnesty de mettre un pied dans des pays où les autres droits humains sont plus controversés ou difficiles à faire prendre en considération.

L'accroissement du nombre de jeunes militants dans le mouvement est un objectif clé et les jeunes sont au moins, au début, plus facilement motivés par des actions concernant les droits d'autres enfants.

Les jeunes sont aussi l'avenir du mouvement et comment envisager qu'ils soient sensibilisés aux droits humains sans que les droits de l'enfant soit une priorité au cœur de son action.

«Les droits des enfants c'est le devoir des grands»

Là encore, AI est complètement dans son rôle, à la fois de défenseur des droits bien entendu, mais aussi, du fait de son prestige, d'être écoutée dans ses plaidoyers, entre autre par les enfants, intéressés de savoir et de comprendre qu'ils ont des droits. Ces mêmes enfants qui sont les adultes de demain, seront plus à même dans le futur de prendre en compte les droits de l'enfant.

On ne peut continuer à ne prendre que très partiellement en compte les 2,2 milliards d'enfants dans le monde. Une attention toute particulière doit leur être portée. Il n'y a pas d'associations de défense des droits humains de l'envergure d'Amnesty International qui soit autant en mesure de leur apporter leur soutien.

N'est-ce pas aussi la meilleure façon de faire vivre et se développer un mouvement que d'aucuns savent plutôt vieillissant dans ses membres ?

Commission Droits de l'enfant, 18 septembre 2014.

Envoyez vos réactions à ce texte à la Commission droits de l'enfant comenfants@amnesty.fr

20 novembre 2014

De nombreux groupes se sont engagés dans des manifestations pour la commémoration du 25^{ème} anniversaire de la Convention des Droits de l'enfant.

Nous vous rappelons que la boîte à outil est toujours accessible sur l'extranet et, à défaut sur le site du groupe 405 : <http://ai405.free.fr>

La commission Droits de l'enfant recrute !

La commission Droits de l'enfant cherche des bénévoles
le jeudi, une demi-journée ou la journée entière.

Lieu : Secrétariat National, 76, bd de la Villette, 75019 Paris
(métro Belleville ou Colonel Fabien).

Contact : comenfants@amnesty.fr

Amnesty en action

Mali : halte aux violations persistantes des droits humains par toutes les parties au conflit

Dans un rapport sorti fin août 2014, Amnesty dénonce les graves violations des droits humains perpétrés par toutes les parties au Mali. Concernant les enfants, Gaétan Mootoo, le chercheur d'Amnesty qui a enquêté à Kidal, rappelle l'utilisation d'enfants dans le conflit armé aussi bien par les milices progouvernementales que les groupes armés. Il rappelle aussi que de nombreux enfants ont été arrêtés par les autorités maliennes et placés en détention sans aucune mesure de protection appropriée, notamment sans être séparés



Les enfants au Mali payent un lourd tribut au conflit © SIA KAMBOU/AFP/Getty Images

des adultes ou sans qu'aucune garantie de réinsertion ne soit mise en place. La plupart sont inculpés pour appartenance à des groupes armés et possession illégale d'armes à feu et de munitions.

Extrait : «L'un des détenus est maintenu en détention avec des adultes depuis son arrestation en septembre 2013, alors qu'il n'était âgé que de 17 ans», nous a-t-il expliqué. Il se présente comme un mécanicien et apprenti chauffeur, arrêté alors qu'il faisait des courses dans le magasin de sa tante, à Kidal. Il a expliqué les circonstances de son arrestation et de sa détention à Amnesty International : «Les militaires avaient bloqué les sorties de la boutique et sont venus m'arrêter et m'ont accusé d'avoir lancé une grenade dans une banque. La boutique de ma tante est mitoyenne de la banque. Ils m'ont mis les menottes aux mains et m'ont emmené à Gao – [où je suis resté 15 jours] – [puis m'ont transporté] en camion pour Bamako pour le Camp I où j'ai été interrogé au [Service d'investigation judiciaire] (gendarmerie). J'ai ensuite vu le juge à deux reprises, [...] il m'a accusé d'avoir jeté une grenade dans une banque. Je lui ai dit que je ne l'avais pas fait. Le juge m'a demandé mon âge, je lui ai dit que j'avais 17 ans... J'ai très envie de voir ma mère et mon père, quand j'y pense, je ne dors pas la nuit».

Télécharger le rapport sur ; <http://www.amnesty.fr/AI-en-action/Violences/Armes-et-conflits-armes/Actualites/Enfants-en-danger-au-Mali-12365>

Amnesty International et les enfants privés de liberté

A l'occasion de la 69ème session de l'Assemblée générale des Nations unies qui a lieu du 16 septembre au 19 décembre 2014, Amnesty International se joint à un collectif d'une quarantaine d'ONG pour demander au secrétaire général de l'ONU que soit entreprise une étude globale sur les enfants privés de liberté, afin de recueillir des données statistiques complètes de toutes les régions sur le nombre et la situation des enfants en détention, de partager les bonnes pratiques et formuler des recommandations pour que des mesures efficaces soient prises en vue de prévenir les violations des droits de l'homme à l'encontre des enfants en détention et réduire le nombre d'enfants privés de liberté.

Ces ONG, regroupées sous le nom de Global Study on Children Deprived of Liberty (GSCDL) constate le manque flagrant de données quantitatives et qualitatives, de recherches et d'informations fiables sur les enfants privés de liberté. Elles rappellent le texte de la Convention relative aux Droits de l'enfant qui précise que la privation de liberté doit être une «mesure de dernier recours et pour le plus court laps de temps possible» (article 37 de la CIDE). Elles redisent les dégâts que font les mises en prison sur les enfants, le déni de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Enfin elles dessinent les contours de ce que doit étudier une telle étude.

Pour en savoir plus : http://www.childrendeprivedofliberty.info/wordpress/wp-content/themes/forestry/images/Call_GScdl_Concept_final_FR.pdf

Campagne «Mon corps, mes droits»

Salvador : des femmes et des jeunes filles meurent à cause de l'interdiction totale de l'avortement, d'autres sont condamnées à des dizaines d'années derrière les barreaux



Le récent rapport d'Amnesty International, «À deux doigts de la mort : la violence contre les femmes et l'interdiction de l'avortement au Salvador», démontre que du fait de cette loi restrictive des centaines de femmes et de jeunes filles meurent parce qu'elles ont eu recours à des avortements clandestins.

L'interdiction de l'avortement concerne même les filles victimes de viol. La loi force toutes les femmes à mener à terme leur grossesse, même si cela peut avoir des conséquences dévastatrices, tant sur le plan physique que psychologique.

- Les femmes et les jeunes filles déclarées coupables d'avoir avorté risquent des peines d'emprisonnement allant de deux à huit ans. Les membres du personnel de santé qui les assistent risquent jusqu'à 12 ans de prison.

- La police civile nationale a enregistré un total de 16 femmes ou jeunes filles poursuivies en justice pour avortement en 2013, dont six avaient moins de 17 ans au moment de l'infraction présumée.
- Selon les données les plus récentes de l'Organisation mondiale de la santé, 11 % des femmes et des jeunes filles qui ont subi un avortement clandestin au Salvador sont mortes des suites de cette intervention. Cependant, les avortements étant pratiqués dans le plus grand secret, le chiffre réel est probablement bien plus élevé.
- Au Salvador, 57 % des décès de filles enceintes âgées de 10 à 19 ans sont des suicides. Il est néanmoins probable que de nombreux cas n'aient pas été signalés.
- La police civile nationale a enregistré l'année dernière 1.346 viols de femmes et de jeunes filles. Près des deux tiers avaient moins de 15 ans ou étaient considérées comme «mentalement handicapées», et n'étaient donc pas en mesure de donner leur consentement en connaissance de cause, soit parce qu'elles avaient été rendues inconscientes, soit en raison de leur état de santé mentale.

Cas individuels

Amnesty International a notamment recueilli le témoignage d'un médecin qui avait soigné une fillette de 10 ans, victime de viol : «C'était un cas très difficile [...] Elle ne comprenait pas ce qui lui arrivait [...] Elle nous a demandé des crayons de couleur, ça nous a fendu le cœur. On a dit : «C'est juste une petite fille. Elle ne comprenait pas qu'elle était enceinte». La petite fille a été forcée de poursuivre sa grossesse.

Le rapport d'Amnesty International apporte des informations sur des cas où des femmes ayant subi une fausse couche ont été poursuivies et emprisonnées pendant des décennies. Au titre des lois sur les homicides, elles risquent des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 50 ans.

Cristina a déclaré avoir fait une fausse couche à 18 ans. Alors qu'elle était enceinte, elle avait ressenti une douleur fulgurante et avait couru aux toilettes où elle avait perdu connaissance. Sa famille l'avait retrouvée en pleine hémorragie, couverte de sang. Elle avait été emmenée d'urgence à l'hôpital mais là, au lieu d'être traitée comme une patiente en souffrance, elle avait été accusée d'être une criminelle et questionnée : «Pourquoi as-tu tué ton enfant ?»

Elle avait été accusée d'homicide avec circonstances aggravantes mais l'affaire avait été classée sans suite en octobre 2004, faute de preuves. Cependant, le Bureau du procureur général a fait appel et Cristina a été déclarée coupable en août 2005 et condamnée à 30 ans d'emprisonnement. Cristina a été libérée en août 2009, après tout de même 4 années de prison.

Amnesty international publication - AILRC-FR, 25 sept. 2014.

Mexique : des milliers d'enfants franchissent la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis.



Migrants traveling through Mexico.

© Amnesty International (Photo: Ricardo Ramírez Arriola)

Beaucoup de ces enfants ne sont pas accompagnés. Ils fuient les conditions dangereuses de vie en Amérique Centrale, les persécutions politiques, la guerre, la pauvreté, les abus sexuels et domestiques, les violences des gangs et d'autres criminels. Au cours de leurs périlleux voyages ils subissent des mauvais traitements, des enlèvements, des attaques sexuelles.

Après avoir franchi la frontière, ils sont arrêtés par les gardes-frontière américains, les «Border Patrols» dans des conditions qui violent leurs droits. Selon un rapport récent, les «Border Patrols» gardent en détention les enfants des jours et des semaines avant de les transférer à l'office des réfugiés.

Depuis octobre 2013, ce sont 52.193 enfants qui ont été arrêtés par ces patrouilles frontalières au Texas, en Arizona, en Californie. Certains de ces enfants n'ont pas cinq ans. Le gouvernement américain

pense que plus de 90.000 enfants non accompagnés auront tenté de franchir la frontière entre octobre 2013 et septembre 2014.

Alors que ces enfants font face, dans leur pays à un environnement dangereux, les enfants mexicains non accompagnés sont rapidement rapatriés dans les villes mexicaines proches de la frontière avec le risque d'être kidnappés, tués ou violés par les gangs qui y sévissent. En réponse à cette situation, l'administration américaine cherche une somme supplémentaire de 3,7 milliards de \$ dont 1,5 milliard sera consacrée à sécurisation de la frontière, et aux rapatriements expéditifs.

Steven Hawkins, président d'Amnesty International USA, a déclaré : «Le gouvernement américain ne doit pas composer avec les souffrances de ces enfants par leur renvoi rapide à la frontière. La réponse à cette crise doit être globale. Les Etats-Unis doivent faire en sorte que soient assurés les droits de ces enfants en accord avec les obligations faites par les lois internationales.

Entre autres, les enfants non accompagnés ne doivent pas être mis en détention, ils doivent bénéficier d'une protection, ils doivent avoir accès à l'éducation, la santé et d'autres services essentiels. Il faut s'assurer que les enfants victimes de violences sexuelles ont accès à des soins médicaux appropriés et des services psychologiques. Il faut être sûr que des processus de protection soient mis en place durant les déplacements, y compris un accès rapide à des conseils, des traducteurs et la nomination d'un protecteur chargé de les représenter au mieux de leur intérêt. Enfin, aucun enfant ne doit être renvoyé dans un pays où il pourrait subir de graves violations de ses droits».

Source : communiqué de presse d'AI USA du 4 juillet 2014 : <http://www.amnestyusa.org/news/press-releases/united-states-and-other-regional-governments-failing-to-protect-unaccompanied-migrant-children>

Bonne nouvelle

En Sierra Leone, des communautés renoncent aux mutilations génitales féminines

Les femmes, l'une après l'autre, ont raconté ce qu'elles ont vécu lorsqu'on leur a enlevé les organes génitaux dans le cadre de rites initiatiques et la douleur insupportable qu'elles ont dû endurer.

La plupart ont confié qu'elles regrettaient d'avoir eu à endurer cette pratique et étaient catégoriques sur le fait qu'elles espéraient que leurs filles n'auraient pas à subir la même chose.

À quelques mètres de là, les chefs discutaient de la manière dont la communauté pouvait résoudre ce problème. Et ce qui semblait tout simplement impossible se produisit...

Au bout de plusieurs jours de discussions et de négociations, dans le cadre d'une série d'ateliers organisés par Amnesty International et des associations locales en août 2011, la communauté de Masungbala a signé un protocole d'accord interdisant les mutilations génitales féminines pour les jeunes filles de moins de 18 ans. Le protocole prévoit également que toute femme âgée de plus de 18 ans doit donner son consentement avant que l'intervention n'ait lieu.

Environ 600 jeunes filles ont été sauvées des mutilations dans la chefferie de Masungbala dans le mois qui a suivi la signature de ce protocole d'accord. L'expérience vécue lors des ateliers a été si positive que, selon des militants locaux, des centaines de communautés à travers le pays ont suivi cet exemple et interdit cette pratique nuisible.

«Bien que la Loi relative aux droits de l'enfant de 2007 protège les enfants contre les pratiques dangereuses, aucune loi n'interdit spécifiquement les mutilations génitales féminines en Sierra Leone. Ces communautés montrent un bel exemple de ce qu'il est possible de faire», a déclaré Aminatou Sar, directrice du programme Éducation aux droits humains en Afrique à Amnesty International.

Rompre le silence

«La Sierra Leone pourrait devenir une zone sans mutilations génitales féminines», a déclaré Arun Turay, coordinateur d'AMNET (Advocacy Movement Network) qui, en collaboration avec Amnesty International, a proposé des ateliers pour sensibiliser les

communautés ciblées afin de les amener à agir pour lutter contre les mutilations génitales.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Éducation aux droits humains en Afrique, mis en œuvre par Amnesty International dans sept communautés du district de Kambia, en Sierra Leone. Il traite de diverses questions relatives aux droits humains qui touchent les communautés locales, notamment des mutilations génitales féminines.

«Il est très difficile pour les gens de parler de ces questions, mais comme il existe une forte

140 millions de femmes, de jeunes filles et de fillettes...

D'après les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 140 millions de femmes et de jeunes filles sont victimes de mutilations génitales dans le monde.

L'intervention peut être pratiquée à tout âge, juste après la naissance ou lorsqu'une femme est devenue adulte.

Les femmes et les jeunes filles à qui l'on retire les organes génitaux externes souffrent fréquemment de douleurs violentes, de saignements, d'un choc, de rétention d'urine et d'infections ; parfois, elles meurent.

Beaucoup souffrent également de douleurs chroniques, de complications lors de l'accouchement – le risque de mortalité maternelle est plus élevé –, d'une baisse du plaisir sexuel et d'un syndrome de stress post-traumatique.

Les dirigeants et les membres des communautés qui soutiennent ou pratiquent les mutilations génitales féminines affirment qu'il faut protéger l'« honneur » des femmes. Cette vision témoigne des stéréotypes très répandus sur la sexualité des femmes et sur la nécessité de la contrôler. En outre, dans certaines sociétés, des croyances perdurent qui considèrent les femmes non mutilées comme impures ; elles n'ont pas le droit de toucher l'eau ni la nourriture.

tradition du dialogue au sein de ces communautés, nous les avons réunis pour débattre des dangers des mutilations génitales féminines, a déclaré Arun Turay. «Il est apparu qu'ils voulaient aborder la question mais ne savaient pas comment. Aujourd'hui, ce dialogue a complètement changé la vie de nombreuses femmes et jeunes filles».

Arun Turay est régulièrement en contact avec ces communautés. «Il y a quelques mois, les chefs m'ont dit que le changement était désormais pleinement accepté et que l'attention s'était portée sur l'éducation des filles», a-t-il déclaré.

Arun Turay est devenu positif quant à l'avenir, car selon lui, si les accords fonctionnent, c'est parce qu'ils découlent d'un dialogue initié par les ateliers et qu'ils engagent la plupart des membres de la communauté.

«La démarche menée au sein des communautés avec lesquelles nous avons travaillé en Sierra Leone pourrait être reproduite dans d'autres pays d'Afrique ou même à travers le monde. Le dialogue communautaire, outil puissant d'éducation aux droits humains, peut être source de changement».

La nouvelle ci-dessous a été publiée dans la rubrique Nouvelles du site [amnesty.org/fr](http://www.amnesty.org/fr) à l'adresse <http://www.amnesty.org/fr/news/communities-sierra-leone-turn-their-backs-female-genital-mutilation-2014-07-22> – 22 juillet 2014.

Sur le front des enfants soldats

Syrie : des enfants soldats sur le front



Les groupes islamistes en guerre contre le régime syrien recruteraient des enfants soldats parfois âgés de 15 ans, auxquels ils promettent en échange une éducation gratuite, selon un rapport de l'organisation Human Rights Watch publié le 23 juin 2014. D'après ce document, «Maybe We Live and Maybe We Die : Recruitment and Use of Children by Armed Groups in Syria» («Peut-être que nous allons vivre et peut-être que nous allons mourir : Recrutement et utilisation d'enfants par les groupes armés en Syrie»), l'Etat islamique en Irak et au Levant (EIIL) a mis des armes entre les mains de jeunes adolescents et les a encouragés

à mener des attaques-suicides.

Human Right Watch souligne que d'autres groupes, comme l'Armée syrienne libre – soutenue par les Occidentaux –, le Front Al-Nosra – affilié à Al-Qaida – ou le Front islamique font également appel à des enfants. «Comme si les horreurs du conflit armé en Syrie ne suffisaient pas, des enfants sont envoyés sur la ligne de front», écrit l'auteur du rapport, Priyanka Motaparthy, qui se fonde sur le témoignage de 25 enfants soldats.

Participer aux combats

Ces adolescents, dont Reuters n'a pu confirmer les récits, racontent avoir participé aux combats, tenu des positions de snipers et des points de contrôle, soigné des blessés sur le champ de bataille ou ravitaillé les forces combattantes sur le front.

Les 25 personnes interrogées sont des garçons mais, selon le rapport, les forces de police du Parti de l'union démocratique kurde et sa branche armée font aussi appel à des jeunes filles pour garder des points de contrôles ou participer à des patrouilles.

Outre les combattants, dont certains sont âgés de 15 ans, des adolescents plus jeunes, parfois âgés de 14 ans, ont rejoint les rangs des rebelles dans un rôle de soutien. Human Rights Watch dit ne pas connaître le nombre d'enfants soldats concernés mais précise que le centre de documentation des violations, un organisme syrien, a recensé la mort de 194 adolescents «non civils» depuis septembre 2011.

<http://www.hrw.org/fr/node/126660> vous trouverez le communiqué de presse de l'association Human Right Watch concernant l'utilisation d'enfants soldats dans les différentes composantes armées en Syrie. Le Monde.fr avec AFP - 23 juin.2014.

Kosovo : Erion, 9 ans, enlevé par son père parti se battre en Syrie

Après deux mois d'attente, Pranvera Abazi est sortie de son silence. Son fils, Erion, 9 ans, a été enlevé par le père de l'enfant parti rejoindre l'État islamique (EI) en Syrie.

Pranvera Abazi pensait que son mari, Arben, ainsi que son fils Erion partaient pour un week-end dans les gorges de la Rugova, au Kosovo. Mais trois jours après leur départ de la maison familiale à Pristina, le 7 juillet 2014, elle a reçu un message des plus alarmants. «Pranvera, je suis en Syrie avec notre fils, je vais te contacter dès que j'aurai du réseau sur mon téléphone», disait-il, raconte Pranvera Abazi dans une interview accordée à RFE. «J'étais au travail lorsque je l'ai reçu. Je l'ai lu une première fois et je suis restée pétrifiée... Je ne pouvais le croire».

Des photographies ont alors commencé à circuler sur Internet avant d'être diffusées sur les chaînes de télévision du Kosovo. Elles montrent Erion en compagnie de combattants de l'État islamique (EI).



Capture d'écran de Kosovo TV montrant Erion avec d'autres enfants en Syrie.

Arben Abazi n'est pas le seul à avoir choisi de partir. Les autorités kosovares estiment qu'entre 100 et 200 Albanais du Kosovo auraient rejoint les militants de l'EI, en Syrie et en Irak. La police pense que 16 d'entre eux ont déjà été tués. Le 11 août dernier, une quarantaine d'hommes ont été arrêtés au Kosovo, ils étaient soupçonnés d'avoir combattu aux côtés des militants de l'EI.

L'État islamique a construit des camps d'entraînement en Syrie, afin de recruter des enfants pour leurs forces armées, en prétendant leur fournir une éducation, affirme un rapport du Conseil des droits de l'homme des Nations unies publié le 13 août 2014. Les enfants présents dans ces camps sont déployés lors de véritables opérations militaires et lors de missions-suicide.

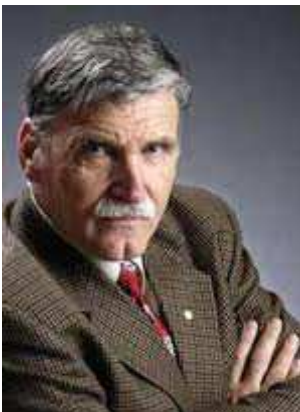
Les autorités religieuses musulmanes du Kosovo ont publiquement condamné le fait que des parents amenaient

leurs enfants combattre avec eux. «Il s'agit de quelque chose d'inimaginable, cela frappe ce qui est de plus précieux et de plus pur, c'est-à-dire les enfants. Je ne sais que dire devant une pareille folie, sinon qu'elle doit être sévèrement condamnée», a déclaré Resul Rexhepi, le secrétaire de la Communauté islamique du Kosovo (BIK).

L'épouse d'Arben Abazi ne s'est que récemment adressée aux médias, car elle espérait toujours que son fils revienne. Elle ne voulait pas alerter l'opinion publique. Pranvera vit actuellement sous protection policière, elle change régulièrement d'endroit pour dormir. Elle n'a plus parlé à son mari depuis le terrible message. Elle a réussi à s'entretenir brièvement avec son fils au téléphone, le 15 juillet 2014, grâce à la permission de l'EI.

Radio Free Europe – Radio Liberty – Traduction Stéphane Surprenant - 2-3 septembre 2014.

Irak : le Lieutenant Général Roméo Dallaire dénonce l'emploi d'enfants soldats



Le Général Roméo Dallaire
© Canadian Voice

Dans une interview donnée au Washington Post le Lieutenant Général Roméo Dallaire, ancien commandant des forces de l'ONU au Rwanda, dénonce le recrutement et l'utilisation de nombreux enfants par les djihadistes de l'Etat Islamique en Irak. Human Right Watch avait, en juin dernier dans un rapport, témoigné du recrutement d'enfants en Syrie. Selon Roméo Dallaire : «Si un groupe non étatique décide d'utiliser des enfants dans un conflit, c'est un signe avant-coureur qu'il y aura des exactions contre la population et que ça pourrait même conduire à un génocide.» «On voit que les forces en conflit recrutent massivement des jeunes, notamment pour leur faire commettre des attentats-suicide», ajoute-t-il dans une interview téléphonique donnée au quotidien canadien «La Presse».

Selon lui, le recrutement d'enfants par un groupe armé est un aveu de faiblesse, c'est qu'il ne trouve pas assez d'adultes. Les enfants sont utilisés pour le combat, pour commettre des attentats-suicide, pour porter des munitions, pour servir d'éclaireurs dans les champs de mines avant le passage des adultes. Les filles servent pour les tâches de service et d'esclaves sexuelles. Il déplore l'inaction de la communauté internationale. «Les têtes dirigeantes [de l'EI] doivent être la cible principale, car ils vont continuer de recruter».

Le lieutenant général Roméo Dallaire a consacré sa vie à lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, il a fondé la «Child Soldiers Initiative», une organisation basée à l'Université Dalhousie, en Nouvelle-Écosse (Canada), qui entraîne les militaires à faire face aux enfants-soldats. «On a développé des méthodes pour pouvoir sortir les enfants [de leur situation] sans avoir recours à la force maximale», explique-t-il. «Moi, quand je fais face à un enfant soldat qui a le doigt sur la gâchette, j'ai beaucoup plus peur de lui que d'un soldat adulte. Avec un adulte, tu peux discuter, présumer de ce qu'il va faire».

Roméo Dallaire est l'auteur de deux livres :

«J'ai serré la main du diable ; la faillite de l'humanité au Rwanda», témoignage de ce qu'il a vu et vécu au Rwanda en 1993-94 (2003, éditeur : Libre expression).

«Ils se battent comme des soldats, ils meurent comme des enfants» (2010 éditeur : Libre expression) De ces deux livres ont été tirés deux films et un documentaire du même titre.

Pour mieux connaître Roméo Dallaire, on peut se rendre sur sa page facebook.

<https://www.facebook.com/RomeoDallaire>

Source : Article de Jean-Thomas Léveillé dans «La Presse», 21 août 2014

<http://www.lapresse.ca/international/dossiers/etat-islamique/201408/21/01-4793428-romeo-dallaire-denonce-lemploi-denfants-soldats-en-irak.php>

Au Sud-Soudan, plus de 9.000 enfants soldats recrutés comme combattants



Des milliers d'enfants ont été délibérément enlevés pour devenir des combattants. ©africatime.com

Dans un rapport édité fin août 2014, les enquêteurs de l'Union Africaine ont dénoncé l'utilisation de nombreux enfants, enlevés pour devenir des combattants dans le conflit qui ensanglante le Soudan du Sud depuis plusieurs mois.

«Le conflit actuel ne peut être défini que comme une guerre contre les enfants du Soudan du Sud», a déclaré Julia Sloth-Nielsen, qui dirige le comité de l'UA qui a enquêté sur les droits de l'enfant dans ce jeune pays. Les attaques contre les enfants sont «dangereusement près de représenter un crime contre l'humanité», a-t-elle ajouté. «Nous avons reçu de nombreuses informations concernant des enfants, parfois même des bébés, assassinés sans raison», a souligné Julia Sloth-Nielsen devant des journalistes, à l'issue d'une semaine d'enquête menée par les onze membres du Comité africain d'experts sur les

droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE).

Selon les enquêteurs, plus de 900 enfants ont été enlevés dans l'Etat du Jonglei (Est), et des viols de garçons et de filles ont été confirmés. Dans la ville de Bor (Est) les corps de 490 enfants ont été découverts dans des fosses communes après les affrontements.

D'après l'accord du 10 juin, les factions avaient jusqu'au 10 août pour former un gouvernement de transition, cela n'a pas encore été réalisé.

On estime que plus 1,5 millions de Sud-Soudanais ont été chassés de chez eux, et que le conflit aurait déjà fait plusieurs dizaines de milliers de mort.

L'ONU estime que près de 50.000 enfants risquent de mourir bientôt de maladie ou de famine. En avril, la Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Navi Pillay, avait indiqué que plus de 9.000 enfants étaient recrutés comme combattants.

Le comité de l'Union Africaine estime que : «L'impact sur les enfants du conflit de ces huit derniers mois est plus important que celui des 21 années de guerre».

Source : site de Africatime : <http://fr.africatime.com/articles/soudan-du-sud-des-milliers-denfants-tues-ou-enleves-pour-combattre-union-africaine>

Site de actu-droits de l'enfant : <http://www.actu-droitsenfant.com/>

Ainsi que : <http://reliefweb.int/report/south-sudan/half-population-risk-famine>



Rapports

L'UNESCO publie son 11ème rapport mondial sur le suivi de l'Enseignement pour Tous (EPT)

Le constat confirme l'étude qui avait été faite par l'UNICEF sur le fait que le manque de formation des maîtres, le mauvais matériel pédagogique, produisent une grande inefficacité de beaucoup de systèmes scolaires.

Ce rapport révèle qu'une crise mondiale de l'apprentissage coûte 129 milliards de dollars par an aux pouvoirs publics. Dix pour cent des dépenses mondiales consacrées à l'enseignement primaire se perdent dans une éducation de mauvaise qualité qui ne permet pas aux enfants d'apprendre. De fait, dans les pays pauvres, un jeune sur quatre est incapable de lire une seule phrase. Il arrive à la conclusion que des enseignants compétents sont la clé de l'amélioration et appelle les gouvernements à mettre les meilleurs d'entre eux à disposition de ceux qui en ont le plus besoin.

Le Rapport de cette année, intitulé *Enseigner et apprendre : Atteindre la qualité pour tous*, prévient que sans attirer et former correctement un nombre suffisant d'enseignants, la crise de l'apprentissage durera plusieurs générations et touchera le plus durement les personnes défavorisées. Il révèle que, dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne par exemple, parmi les enfants les plus défavorisés, un sur cinq seulement atteint la fin de l'école primaire en ayant acquis les bases en lecture et en mathématiques.

L'éducation de mauvaise qualité laisse un legs d'analphabétisme plus vaste que ce que l'on pensait auparavant. Dans les pays pauvres, près de 175 millions de jeunes – soit environ un quart des jeunes – sont incapables de lire tout ou partie d'une phrase, ce qui est



Convention des Droits de l'enfant

Article 29

Observation générale sur son application

1. Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités;

b) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies;

c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne;

d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone;

e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

formés selon les normes nationales.

En Afrique de l'Ouest, où peu d'enfants acquièrent les bases, les enseignants vacataires ayant un salaire médiocre et peu de formation officielle représentent plus de la moitié du corps enseignant. Au total, 37 pays perdent au moins la moitié du montant qu'ils consacrent à l'enseignement primaire du fait que les enfants n'apprennent pas. En revanche, le Rapport démontre que le fait d'offrir une éducation équitable et de qualité pour tous peut générer de grandes retombées économiques, en faisant croître le produit intérieur brut par habitant d'un pays de 23 % sur 40 ans.

Pas seulement dans les pays en développement

Même dans les pays à revenu élevé, les systèmes éducatifs ne parviennent pas à répondre aux besoins de minorités importantes. En Nouvelle-Zélande, alors que presque tous les élèves issus de familles aisées ont atteint les standards de base aux niveaux 4 et 8, seuls deux tiers des élèves défavorisés y sont parvenus. Dans les pays riches, les immigrés sont eux aussi laissés pour compte : en France, par exemple, moins de 60 % des immigrés ont atteint le niveau minimum en lecture.

La formation des enseignants, l'égalité devant

l'enseignement : deux objectifs prioritaires

Pauline Rose, la Directrice du Rapport mondial de suivi sur l'EPT, a déclaré : «À quoi bon une éducation si les enfants passent des années à l'école et en ressortent sans avoir acquis les compétences dont ils ont besoin ? Le grand nombre d'enfants et de jeunes analphabètes montre qu'il est essentiel que l'égalité en matière d'accès et d'apprentissage soit placée au cœur des futurs objectifs de l'éducation. Les nouveaux objectifs post-2015 doivent s'assurer que chaque enfant soit non seulement scolarisé,

mais qu'il apprenne ce qu'il a besoin d'apprendre».

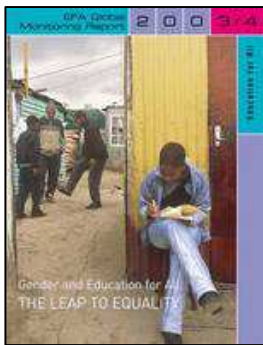
Source : <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/efareport/>

Rappel :

Selon l'UNESCO, en 2011, malgré les progrès importants faits depuis 2008, 57 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés, la moitié vivant en zone de conflit. Et on estime que le nombre d'adultes analphabètes n'a pas bougé. 774 millions d'adultes sont analphabètes et vivent dans 10 pays, les femmes représentant plus des deux tiers de ceux-ci.

L'égalité garçon-fille devant l'enseignement : encore beaucoup de progrès à faire

Le gros rapport de l'UNESCO de suivi sur «l'Education Pour Tous», contient une partie concernant l'égalité entre les sexes. En 2011, sur les 53 millions d'enfants non scolarisés, 31 millions de filles n'étaient pas scolarisées. Suite à des années d'éducation de mauvaise qualité et de besoins insatisfaits en termes d'apprentissage, 493 millions de femmes sont analphabètes, ce qui représente les deux tiers des 774 millions d'adultes analphabètes dans le monde.



Seuls 60% des pays avaient atteint la parité dans l'enseignement primaire, et 38% dans l'enseignement secondaire. Pour les pays les plus pauvres, ces chiffres tombent à 20% pour la parité dans l'enseignement primaire, 10% dans le premier cycle secondaire, 8% pour le deuxième cycle.

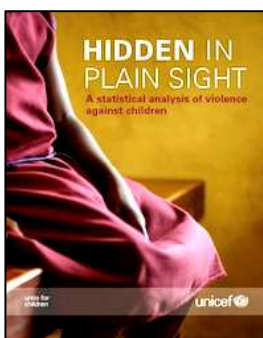
Il y a un lien de cause à effet entre la pauvreté et la disparité sexuelle dans l'enseignement.

La qualité de l'enseignement est fortement mise en cause dans cette disparité. Le rapport souligne la nécessité de recruter et de former plus d'enseignantes dans les zones rurales, pour inciter les filles à aller à l'école et pour améliorer les résultats de l'apprentissage.

Enfin, ce rapport insiste sur la nécessité de motiver les enseignants en leur proposant des plans de carrière attrayants, pour qu'ils acquièrent des qualifications supplémentaires, pour qu'ils se sentent responsables de leur présence, de leurs actions, de leur comportement. Il demande que soient développées des activités de sensibilisation et de soutien de la direction des écoles des enseignants, et de leurs syndicats, ainsi que des parents et des communautés.

A lire sur <http://www.aau.org/fr/content/lancement-du-rapport-mondial-de-suivi-sur-lept-2013-2014>

Ou à partir du site de l'UNESCO



Cachée sous nos yeux... la violence envers les enfants

L'UNICEF vient de publier une analyse statistique sur la violence envers les enfants à partir de données de 190 pays. Bien que reconnaissant la difficulté de recueillir des données fiables dans la plupart des pays, ce rapport met en lumière l'omniprésence de la violence dans la vie des enfants, dans toutes les couches de la société, et dans le monde entier. Il montre aussi que les auteurs des violences sont très variés ; membres de la famille, enseignants, voisins, inconnus et autres enfants. Cette violence physique se traduit par des blessures, des souffrances, de l'humiliation. Elle peut tuer.

La présentation du rapport met en lumière des exemples de données sur cette violence.

En 2012, 95.000 enfants ont été victimes d'homicide (une victime d'homicide sur cinq)

6 enfants sur 10, soit près d'un milliard, des enfants de 2 à 14 ans, subissent régulièrement des châtiments corporels infligés par des personnes qui s'occupent d'eux

En Europe et Amérique du Nord, un adolescent sur trois avoue avoir intimidé d'autres élèves à l'école au moins une fois lors des deux derniers mois.

Environ 120 millions de filles (une sur dix) ont subi des rapports sexuels forcés ou d'autres actes sexuels forcés à un moment de leur vie.

Mais aussi 3 adultes sur 10 pensent que le châtimement corporel est nécessaire pour élever ou éduquer correctement un enfant, et près de la moitié des filles de 15 à 19 ans dans le monde (environ 126 millions) pensent qu'il est parfois justifié qu'un mari ou un partenaire frappe ou batte sa femme.

Le rapport analyse les différentes formes de violence et les attitudes différenciées, selon les pays et les sociétés vis-à-vis de celle-ci. Il conclue sur la possibilité de l'éradication de celle-ci et trace quelques pistes. L'UNICEF a lancé l'initiative #endviolence le 31 juillet 2013 pour mener une action collective visant à mettre fin à la violence contre les enfants.

A lire sur : Le communiqué de presse : http://www.unicef.org/french/media/media_75530.html

Le résumé du rapport :

http://www.unicef.org/publications/files/Hidden_in_plain_sight_statistical_analysis_Summary_FR_2_Sept_2014.pdf

Le rapport en entier n'est publié qu'en version anglaise, ainsi que six stratégies pour l'action.

Convention des Droits de l'enfant

Article 19

1. - Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

Interview

«Le jeune doit être confronté plus rapidement à la justice»

Dans une interview donné au journal Libération du 23 septembre 2014, Catherine Sultan, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse, et qui a été juge des enfants pendant plus de vingt ans, explique pourquoi la réforme de l'ordonnance de 1945 est cruciale.

Pendant plus de vingt ans, Catherine Sultan a été une juge des enfants engagée. Elle a été nommée à la tête de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) voilà un an par la garde des Sceaux. A ce poste, elle est chargée de préparer la refonte de l'ordonnance de 1945, qu'elle présente à Libération. Elle rappelle d'abord que deux tiers des mineurs délinquants ne récidivent pas «dans les six ans qui suivent» et que les enfants de moins de 13 ans ne sont «que 4%» à commettre des délits.

Elle dresse un profil de la délinquance des mineurs

La part des jeunes dans la délinquance générale est stable depuis des années : les mineurs représentent 18% des personnes interpellées par la police ou la gendarmerie, alors qu'ils



Catherine Sultan
(Photo Vincent Nguyen.
Riva Press).

composent le quart de la population française. Les crimes commis par des jeunes restent heureusement exceptionnels. Et les âges des mineurs délinquants sont stables depuis 1989 : la majorité des mineurs délinquants ont entre 15 et 17 ans. Les moins de 13 ans ne représentent que 4% des auteurs de délits. Bref, pas besoin de tenir un discours alarmiste pour s'attaquer sérieusement au problème. Ce qui a changé, c'est que la société a beaucoup d'attentes envers la justice. Qui y répond, d'ailleurs : le taux de réponse pénale aux actes de délinquance des mineurs est de 93,5%. Les tribunaux pour enfants ne sont pas laxistes : en 2012, 61% des peines prononcées comportaient de l'emprisonnement, ferme ou avec sursis, contre 52% en 2010. La société a énormément changé depuis 1945, la délinquance des jeunes a évolué avec elle - les ados violents ne viennent pas de nulle part. Mais ce qui reste intemporel, c'est que la société a toujours besoin de ces enfants, même les plus difficiles. Comme le dit l'ordonnance de 1945, «la France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains».

Redonner de la cohérence à l'ordonnance de 1945

Les principes de ce texte restent tout à fait contemporains : une justice spécialisée pour les mineurs, qui privilégie la réponse éducative à la répression. Ils sont repris par les conventions internationales sur les droits de l'enfant, mais le texte est devenu incohérent, peu lisible. Or une justice des mineurs se doit justement d'être pédagogique : elle doit transmettre la loi, donner des normes claires aux mineurs. Il faut adapter ce texte à l'évolution de la société.

Le jeune doit être confronté plus rapidement à la justice.

Il s'écoule aujourd'hui en moyenne 17,8 mois entre les faits et le jugement. Le projet sur lequel nous travaillons instaure la «césure de la procédure» comme un principe de la justice des mineurs. Avec cette césure, la réponse judiciaire se fera en deux temps. Les magistrats devront d'abord statuer rapidement sur la culpabilité du mineur - disons dans un délai de dix jours à deux mois. Les faits qu'ils commettent sont assez simples et l'enquête policière est souvent suffisante pour étayer leur culpabilité. Cette rapidité est importante : une limite claire doit être marquée face au jeune délinquant et la victime ne doit pas attendre des années pour obtenir réparation. Une fois cette responsabilité actée, il faut que le magistrat puisse analyser le parcours de l'auteur, comprendre les difficultés parfois profondes qui l'ont amené à commettre un acte délictueux et recueillir des éléments pour individualiser le suivi du jeune. Cette phase-là durerait de six mois à un an. Un temps pendant lequel le jeune fera - ou non - ses preuves. La sanction sera alors adaptée à ses progrès : mesure éducative ou peine, selon sa capacité à s'amender. Plutôt que de céder au dogme de la réponse rapide, nous recherchons une réponse efficace, c'est-à-dire une réponse qui laisse des traces.

A lire dans le journal «Libération» du 23 septembre 2014.

Actualités

FRANCE – FRANCE – FRANCE – FRANCE – FRANCE

Lu dans la presse

La confession de Léa, 15 ans

Léa est une adolescente de 15 ans, choyée, bonne élève, qui a grandi dans une belle maison de province, au sein d'une famille soudée, aisée et athée.

Au départ, elle exprime un simple mal-être sur sa page Facebook, indiquant qu'elle aimerait pouvoir se faire pardonner toutes ses bêtises et qu'elle souhaiterait devenir infirmière. Très vite elle est contactée par des gens qui lui disent qu'elle peut venir aider en Syrie pour faire de l'humanitaire. Bientôt, ils lui envoient des vidéos sur les enfants gazés par Bachar Al-Assad, sur les mensonges des politiques, sur l'islamophobie. Ils lui disent de ne pas obéir à ses parents, parce qu'ils n'obéissent pas à Allah et qu'il ne faut obéir qu'aux lois d'Allah. Petit à petit, elle ne parle plus, ni à l'école ni à la maison, elle reste dans sa chambre, les volets clos et elle se connecte.

Elle croit tous ces gens qui lui disent détenir la vérité, qu'elle est élue pour accomplir une mission. L'urgence est de gagner la Syrie, qui lui est présentée comme l'unique voie de salut. Ses interlocuteurs lui fournissent le mode d'emploi pour partir, recueillant au passage toutes les informations utiles pour la menacer si besoin. Elle doit d'abord aller en Turquie, se marier là-bas, tomber enceinte et ensuite passer en Syrie avec l'enfant.

Tout est prévu, elle fait semblant d'aller à l'école mais au dernier moment, ses projets avortent, ses parents découvrent le contenu de son ordinateur. Un juge des enfants la place

sous mesure éducative, assortie d'une interdiction de quitter le territoire. La terre promise s'éloigne pour Léa. Elle dit à ses parents qu'elle a changé, qu'elle a renoncé à ses idées. En réalité, elle est terrorisée de n'avoir pas pu partir. Quand elle s'est reconnectée, ses interlocuteurs lui ont dit que c'était la honte, qu'elle allait finir en enfer, ils lui montrent des photos d'enfants morts en Palestine et lui parlent de la nécessité d'agir contre les juifs en France. Le lieu et le mode opératoire de l'attentat ont été déterminés. Les recruteurs harcèlent Léa pour être sûrs qu'elle ira jusqu'au bout. On lui répète des directives en boucle.

La DGSI, qui l'a placée sur écoute, juge la menace sérieuse et décide d'intervenir. Un matin, les policiers sont venus la chercher. De retour chez elle après deux jours de garde à vue, elle a vu l'état dans lequel étaient ses parents et a commencé à réaliser. Lors de séances du Centre de Prévention contre les Dérives sectaires liées à l'Islam (CPDSI), Léa prend conscience de son endoctrinement en écoutant le récit de familles parlant de leurs enfants partis au djihad. Léa a du mal à assumer qu'elle s'est fait avoir, mais elle a tenu à témoigner. Aujourd'hui, elle garde l'angoisse que les recruteurs viennent la chercher chez elle.

«Le Nouvel Observateur», d'après Marie Lemonnier, du 2 au 8 octobre 2014.

Selon le Ministère de l'Intérieur, plus de 1.000 Français, dont 109 mineurs, seraient désormais impliqués dans le djihad en Syrie et en Irak.

Parmi eux, 580 combattent, 36 y ont laissé la vie et 189 ont regagné la France.

Plus de 190 jeunes Françaises sont déjà parties, aucune n'est revenue.

France : adolescents, le grand malaise



©UNICEF / Lorea Marchand.

Pour la deuxième année consécutive, L'UNICEF France a lancé une Consultation nationale des 6-18 ans : «Écoutons ce que les enfants ont à nous dire».

Le rapport issu de cette étude fait ressortir le cumul des inégalités vécu par les enfants en situation de privation et le malaise grandissant entre l'enfance et l'adolescence.

11.232 enfants, dont 62 % âgés de 12 à 18 ans, répartis sur toute la France, ont participé à la consultation menée à l'échelle nationale par l'UNICEF France, de mars à mai 2014. Ils ont répondu à plus de 150 questions portant sur les différents aspects de leur vie en famille, à l'école, dans leur quartier et dans leur ville. À partir de ce matériau d'une grande richesse, quatre grandes thématiques ont été

analysées : les privations et les difficultés d'intégration ; les dimensions du mal-être ; les adolescents et le suicide ; et enfin, les adolescents et les conduites à risque. Il ressort tout d'abord de l'étude qu'un peu plus de 17 % des enfants et des adolescents consultés sont en situation de privation matérielle. Par ailleurs, l'étude établit une nouvelle fois le lien entre privation et un certain nombre de difficultés d'intégration. Ce phénomène de cumul des inégalités, a déjà été révélé par la précédente édition de la consultation de l'UNICEF France en 2013.

À travers sa consultation, l'UNICEF France explore un axe nouveau : la qualité des relations liant l'enfant ou l'adolescent à son environnement proche (parents, amis, enseignants, etc.) et son effet sur son bien-être psychoaffectif. Le sentiment de manque de reconnaissance ainsi que les tensions familiales croissent particulièrement avec l'âge, le niveau de privation et l'insécurité du cadre de vie.

Quant à l'école, elle ne joue pas son rôle de reconnaissance et de protection pour un grand nombre d'enfants : 45 % des 6-18 ans interrogés «se sentent vraiment angoissés de ne pas réussir assez bien à l'école». Cette proportion passe à près de 60 % chez ceux vivant une situation de privation.

Les difficultés rencontrées par les 6-18 ans se traduisent par des souffrances psychologiques chez un peu plus de 36 % d'entre eux. Selon les répondants, la souffrance psychologique augmente aussi avec l'âge et frappe particulièrement les plus de 15 ans (43,3 %). Le fait d'être une fille, la peur de l'échec scolaire et le harcèlement sur les réseaux sociaux augmentent de manière significative les risques de souffrances psychologiques.

L'étude de l'UNICEF France fait ressortir que la question du suicide est fortement présente chez les adolescents (12-18 ans) : l'idée du suicide concerne 28 % des participants, en particulier les filles, tandis que la tentative de suicide aurait été vécue par près de 11 % d'entre eux. Parmi les facteurs de risques explorés dans le rapport, le harcèlement sur les réseaux sociaux apparaît comme jouant un rôle crucial dans le passage à l'acte en multipliant les risques par plus de 3.

Quant à la consommation de drogue et d'alcool, elle augmente drastiquement avec l'âge : plus de 41 % des plus de 15 ans disent consommer de l'alcool et avoir déjà été en état d'ivresse et près de 32 % consommer de la drogue ou fumer du cannabis.

UNICEF, 23 septembre 2014.

L'UNICEF France demande l'abrogation des tribunaux correctionnels pour mineurs et déplore le recul du gouvernement.

L'UNICEF France appelle le gouvernement à ne plus tergiverser et à abroger les tribunaux correctionnels pour mineurs dans les meilleurs délais, comme il s'y était engagé depuis plus de deux ans, afin de mettre fin à cette entorse majeure apportée au principe de la spécialisation des juridictions pour mineurs.

En effet, tandis que les sénateurs avaient voté la suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs lors de l'examen de la réforme pénale au Sénat, la Commission mixte paritaire (CMP) réunie le 8 juillet 2014 a préféré suivre la position du gouvernement et ne pas retenir cette évolution législative qui mettrait fin au dangereux glissement de la justice des mineurs vers celles des adultes. L'UNICEF France exprime sa forte déception et son incompréhension à la suite de cette volte-face. A la veille des 25 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) en 2015, ce report envoie un signe négatif vis-à-vis du respect des droits de l'enfant sur notre territoire et accentue les craintes de voir cette mesure symbolique et contraire aux standards internationaux en matière de justice des mineurs perdurer dans le dispositif français. A l'approche de l'audition de la France par le Comité des Droits de l'Enfant des Nations unies concernant l'application de la CIDE, la France gagnerait à revenir dans les meilleurs délais sur cette disposition. «Il en va du respect des engagements pris devant la communauté internationale lorsque la France a ratifié la Convention, il en va surtout de l'avenir des enfants et de notre société», affirme Michèle Barzach présidente de l'UNICEF France.

Pour de plus ample informations contactez: Carine Spinosi cspinosi@unicef.fr - www.unicef.fr - 8 juillet 2014.

Des enfants derrière les barreaux



Viktor Kuryan – Fotolia.

Des mineurs, parfois des nourrissons, sont encore régulièrement placés avec leurs parents dans des lieux de rétention.

Dans un communiqué, l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) dénonce l'enfermement des enfants dans les centres et locaux de rétention.

Malgré l'engagement du président de la République d'y mettre fin, cette pratique persiste. Chaque année, des enfants, parfois des bébés, sont encore privés de liberté, avec leurs parents, dans des centres et locaux de rétention administrative. Ces lieux, dans lesquels l'administration française peut décider de maintenir enfermées des personnes dépourvues de titre de séjour, le temps d'organiser un renvoi vers leur pays, sont les seuls lieux de France où des mineurs de moins de 13 ans peuvent être privés de liberté.

Les effets particulièrement anxiogènes et traumatisants de ce type d'enfermement pour des enfants sont dénoncés depuis plusieurs années par les associations, le Défenseur des droits

ou encore la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH).

En janvier 2012, la France a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui, dans une affaire concernant deux très jeunes enfants, a jugé que les conditions d'enfermement dans un centre de rétention «ne pouvaient qu'engendrer pour eux une situation de stress et d'anxiété et avoir des conséquences particulièrement traumatisantes sur leur psychisme».

Dans ce contexte, le ministre de l'Intérieur a entendu limiter et encadrer l'enfermement des enfants en rétention : une circulaire de juillet 2012 demande ainsi aux préfets de s'abstenir de placer en rétention des familles avec enfants et de privilégier leur assignation à résidence. Cependant, si le nombre d'enfants placés en rétention a diminué, cette circulaire n'y met pas un terme définitif et ne tire pas toutes les conséquences de la condamnation de la CEDH.

Des mineurs, parfois des nourrissons, sont encore régulièrement placés avec leurs parents dans des lieux de rétention. Depuis le début de l'année 2014, l'ACAT a ainsi eu connaissance du placement d'au moins cinq familles avec enfants en métropole. Certains étaient âgés d'à peine quelques mois.

Les associations présentes dans les centres de rétention, pour aider les personnes qui y sont maintenues à exercer leurs droits, dénoncent le fait que ces familles sont souvent placées de façon «éclair», (tard dans la soirée), et que la plupart d'entre elles sont expulsées avant qu'un juge ne puisse vérifier la régularité de la procédure ou la légalité de leur enfermement. En janvier 2014, l'ACAT a été informée du placement, au centre de

rétention administrative de Metz, d'une femme nigériane et de ses deux filles âgées de quatre mois et deux ans. Arrivées dans la nuit au centre de rétention, elles ont été expulsées vers l'Italie à l'aube sans que la famille n'ait pu exercer ses droits.

La situation est encore plus alarmante à Mayotte. Ce département ayant été exclu du champ d'application de la circulaire de juillet 2012, plusieurs milliers d'enfants y sont encore placés chaque année dans des conditions insalubres. En août 2012, un nourrisson de deux mois est décédé au centre de rétention de Mayotte.

http://www.acatfrance.fr/action/des-enfants_derriere_les_barreaux - 2 juillet 2014.

Lu dans la presse

A l'école le jour, à la rue la nuit

Au lycée Edith-Piaf de Belleville (XX^e arrondissement), il a fallu rouvrir des sanitaires de l'ancien internat. A Hector-Guimard, dans le XIX^e, aux mêmes maux les mêmes symptômes : «Les douches des ateliers et celle de l'infirmerie servent de plus en plus souvent», observe Benoît Boiteux, le proviseur. Confrontés à une hausse du nombre de Mineurs isolés étrangers (MIE) exclus des dispositifs de l'Aide sociale à l'enfance (ASE, censée assurer leur prise en charge jusqu'à leurs 18 ans) et parfois contraints de vivre à la rue, enseignants et proviseurs des lycées professionnels de Paris improvisent pour assurer à leurs élèves des conditions d'éducation décentes.

Dans leur ligne de mire, l'ASE, qu'ils accusent de se dérober à sa mission de protection des mineurs. «L'Etat est divisé en deux sur cette question. D'un côté, l'Education nationale ouvre grand ses portes à ces jeunes et, de l'autre côté, l'ASE rechigne de plus en plus à tous les prendre en charge, prétextant des restrictions budgétaires», regrette Benoît Boiteux.



A la permanence associative de l'Adjie (Accompagnement et défense des jeunes isolés étrangers), dans le 19^{ème} à Paris, le 14 mai 2014 – Photo Jean-Michel Sicot.

«Inacceptable»

Le mois dernier, Nicolas Bray, secrétaire académique adjoint en Ile-de-France du SNPDEN, le syndicat majoritaire des chefs d'établissement, a envoyé un mail à ses collègues pour recenser les cas d'élèves livrés à eux-mêmes : «Ça fait un peu plus d'un an que les proviseurs des lycées professionnels alertent sur la situation. On a de plus en plus d'élèves à la rue, d'autres qui ont déjà disparu de nos écrans radar», s'inquiète-t-il. Proviseur du plus grand lycée professionnel de Paris, Benoît Boiteux est le plus confronté au problème. «C'est inacceptable. J'ai quinze mineurs étrangers qui ne sont pas ou plus pris en charge par l'ASE, déplore-t-il. On les fait manger au lycée gratuitement et on a réussi à en loger six dans notre internat, mais on ne peut pas trouver de solution pour tout le monde, surtout quand c'est du matin pour le soir».

L'inquiétude est partagée chez les enseignants des autres lycées professionnels parisiens. Certains ont fini par prendre les devants : «J'ai déjà accueilli des élèves chez

moi pour ne pas qu'ils dorment à la gare du Nord. Et malheureusement, des profs qui en hébergent, comme moi, y'en a plein», confie Nathalie, enseignante en classe d'insertion et de scolarisation (CSI). Sur ses onze MIE, quatre sont à la rue. «Au début de l'année, on a vendu des gâteaux pour récolter un peu d'argent pour eux, mais c'est du bricolage !» L'été dernier, une de ses collègues a logé une élève de 16 ans pendant quatre mois. «Je ne me suis pas posé la question, je lui ai dit de venir chez moi. Mais on ne devrait pas avoir à faire ça», fulmine-t-elle.

Brèche

«Je ne peux pas dire qu'il n'y a pas de MIE à la rue», concède Pierre Henry, directeur général de France Terre d'asile, qui travaille en étroite coopération avec l'ASE de Paris. «Le problème peut surgir pour ceux qui sont dans la période d'incertitude, entre 17 et 19 ans. Mais les capacités d'hébergement sont réduites», souligne-t-il.

Conseillère de Paris chargée de la protection de l'enfance, Nawel Oumer dit ne pas avoir connaissance de tels dossiers parmi les 1900 MIE pris en charge par l'ASE de Paris. Et s'ils existent, l'ASE n'est pas responsable. «Quand une décision de justice a été prise [sur leur majorité], on n'a plus la main», relève-t-elle. Nawel Oumer souligne également que les recours - pour ceux qui réfutent être majeurs - ne sont pas suspensifs, d'où des périodes de non-prise en charge par l'ASE qui peuvent durer de longs mois.

Pour le corps enseignant, autant de temps à bricoler et à colmater les brèches.

«Libération», d'après Rémi Banet, 17 juin 2014.

Le Défenseur des droits multiplie les critiques et formule de nombreuses recommandations.

Mineurs isolés étrangers à Paris : sévère rappel à l'ordre du Défenseur des droits à l'Aide sociale à l'enfance de la capitale

L'avis du Défenseur des droits sur «la situation dramatique des mineurs étrangers en danger en région parisienne» était attendu avec une grande impatience par les quinze organisations qui l'avaient saisi le 13 avril 2012.

Dans la décision du 29 août 2014 qui leur a été notifiée, le Défenseur des droits dresse un constat accablant pour les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) de Paris.

S'il se dit «conscient du nouvel enjeu qui entoure l'application de la circulaire du 31 mai 2013 de la garde des Sceaux, ministre de la Justice» - qui a pour objet d'organiser une meilleure répartition des Mineurs isolés étrangers (MIE) sur l'ensemble du territoire -, le Défenseur des droits multiplie les critiques et formule de nombreuses recommandations. Il s'interroge d'abord sur la base légale de la «permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers» (PAOMIE) créée par le département de Paris et confiée à France terre d'asile (FTDA). Il constate que la mise en place de ce dispositif a conduit un acteur associatif à aller au-delà de sa mission et à écarter de son propre chef du bénéfice de la protection de l'enfance près de 50% des jeunes en 2012 et 2013, sur des bases souvent arbitraires.

Il estime par ailleurs que la PAOMIE, agissant sous la responsabilité de l'ASE de Paris, a :

- outrepassé ses attributions et compétences en portant des appréciations sur la validité des actes d'état civil présentés par les jeunes,
- fait une mauvaise appréciation du critère de l'isolement en écartant «du dispositif de protection de l'enfance des jeunes effectivement isolés [...], indépendamment de leur situation de danger effectif»,
- laissé à la rue, sans aucune prise en charge, «pendant des mois, de nombreux jeunes de plus de 17 ans, dont la minorité n'était pas contestée»,
- porté «des jugements empreints de stéréotypes non pertinents pour la qualité de l'évaluation», c'est-à-dire - en gros - rejeté beaucoup de jeunes «à la tête du client»,
- placé des mineurs pour une simple «mise à l'abri» sans statut juridique dans des conditions d'hébergement parfois indignes et ne répondant pas aux critères exigibles pour des lieux accueillant des mineurs,
- négligé de fournir aux jeunes déclarés majeurs et donc ne bénéficiant pas d'une prise en charge, les informations nécessaires au respect de leurs droits.

S'intéressant à l'accompagnement des mineurs pris en charge par les services de l'ASE, le Défenseur des droits déplore des placements à l'hôtel avec un suivi éducatif «très succinct et limité» ou inadapté à leur situation, ainsi que des pratiques de refus de scolarisation ou de formation professionnelle pour les jeunes âgés de plus de 16 ans.

À plusieurs reprises, le Défenseur des droits «se réjouit» de certaines améliorations récentes que FTDA et le département de Paris ont apporté à leur dispositif, reconnaissant ainsi la réalité des dysfonctionnements dénoncés par les organisations à l'origine de la saisine du Défenseur des droits. Mais c'est pour ajouter aussitôt son regret de constater la persistance de traitements qu'il dénonce.

Les signataires de la saisine du Défenseur des droits estiment, comme lui, que la situation des mineurs isolés ne s'est pas réellement améliorée à Paris. Ils saluent cette décision et le «*mea culpa*» de l'ASE de Paris et de FTDA qui avaient jusque-là récusé toutes les critiques. Ces organisations ne peuvent pas oublier les centaines de mineurs isolés étrangers laissés en danger et dont l'avenir aura été impunément saccagé. C'est pourquoi elles demandent que des décisions soient prises par le département de Paris dans les plus brefs délais pour que cesse le scandale du traitement des mineurs isolés à Paris.

Action collective des organisations : ADDE / DEI France / Centre Primo Levi / Collectif de vigilance Paris 12 pour les droits des étrangers / Fasti / Gisti / / Ligue des Droits de l'Homme – Fédération de Paris / Mrap / RESF Ile-de-France / Syndicat des avocats de France / Syndicat de la magistrature / La Voix de l'enfant.

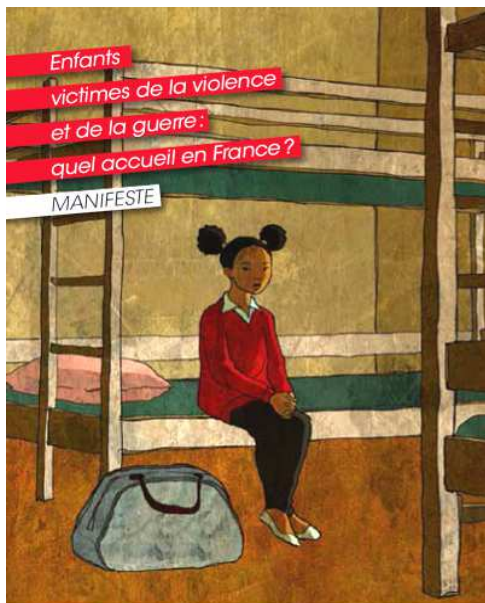
Paris, 24 septembre 2014,

Sur le Web : www.gisti.org/spip.php?article4727

Enfants victimes de la violence et de la guerre : quel accueil en France ?

Un manifeste et une pétition

Le centre Primo Levi a édité en juin dernier un manifeste important sur l'accueil des enfants réfugiés en France. En juin 2012, le centre estimait le nombre de personnes victimes de torture et de violence politique exilés en France à 125.000. Selon l'OFPRA, les demandes d'asiles concernaient 4.279 enfants (dont 90% au titre de la Convention de Genève) en 2012, 4.672 en 2013 (sur 14 536 demandes de protection) et déjà de 2.277 pour la première moitié de 2014. Ces enfants sont de nationalité russe, sri-lankaise, congolaise, kosovar, albanaise, afghane, syrienne... Tous ces enfants subissent les effets



CENTRE PRIMO LEVI VIVRE APRÈS LA TORTURE

de la violence dont leurs parents sont victimes, mais certains subissent aussi directement des violences, conflits, vendetta, enfants soldats, violences infligées par leurs parents, sans oublier des victimes de la traite, et des fillettes risquant l'excision...

Dans l'introduction du manifeste, le centre Primo Levi rappelle : «Ces enfants que les violences et la guerre ont sortis brutalement de l'enfance sont généralement en grande souffrance psychologique. victimes directes ou témoins d'atrocités commises contre leurs proches, ils quittent leur pays à la hâte, laissant derrière eux des parents, des frères, des sœurs, leurs camarades, leur communauté et entament un long chemin d'exil souvent miné de dangers. Arrivés en France c'est le désenchantement. Là où ils pensaient retrouver un peu de stabilité, ils sont déplacés d'hôtels en hébergements d'urgence, vivent dans une très grande précarité, sont parfois séparés les uns des autres, changent d'école fréquemment, n'ont accès à aucun loisir... Au sein de ces familles de réfugiés, les traumatismes vécus, les difficultés matérielles et l'incertitude sur leur devenir en France déstructurent les liens familiaux. Les enfants souffrent alors de toutes sortes de troubles, parfois très graves».

Dans ce texte, la parole est donnée à des psychologues et des psychanalystes qui suivent ces enfants où sont présentés les effets de l'exil et des violences. Le cadre

juridique est présenté ainsi que les inquiétudes sur la modification envisagée par les projets de réforme du droit d'asile. Obstacles administratifs et inadéquation des moyens tant éducatifs que sanitaires mis en place pour les conditions d'accueil de ces enfants sont dénoncés. Ainsi, Sophie Decombe, assistante sociale à la Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile de Paris rappelle que sans stabilisation hôtelière, il est très difficile de scolariser les enfants.

Témoignages, reportages, interviews illustrent cet important document qui se termine par un ensemble de recommandations concernant les politiques de santé publique, le développement nécessaire de réseau d'intervenants, de la formation du personnel travaillant dans les écoles, des médecins, de la stabilisation de l'hébergement.

A lire sur : <http://www.primolevi.org/wp-content/uploads/2014/06/MANIFESTE-Centre-Primo-Levi.pdf>

Et de manière plus générale :

<http://www.primolevi.org/category/actualites>

La pétition est à l'adresse : <http://www.primolevi.org/petition-du-centre-primo-levi-des-soins-pour-les-personnes-victimes-de-torture>

Le Centre Primo Levi

C'est face à la complexité et à la spécificité des troubles liés à la torture que plusieurs associations engagées dans la défense des droits humains (la section française d'Amnesty International, Médecins du Monde, l'ACAT, Juristes sans frontières et Trêves, une association de psychologues) décident au cours de l'année 1995, de créer le Centre Primo Levi.

Le Centre Primo Levi est la plus importante structure en France spécifiquement dédiée au soin des victimes de la torture et de la violence politique, réfugiées sur notre sol.

Actualités

MONDE – MONDE – MONDE – MONDE – MONDE

Serbie : plus de 500 enfants demandeurs d'asile, la plupart disparaissent

Jusqu'en août 2014, 5.427 demandeurs d'asile, principalement de Syrie, d'Afghanistan et de Somalie, sont venus en Serbie, et **un sur dix est un enfant**.

Dans une interview donnée à la Radio télévision de Serbie, Mr Radoš Đurović. Directeur du Centre pour la défense et l'aide aux demandeurs d'asile a déclaré : «Plus de 500 demandeurs d'asile en Serbie sont des enfants, et parmi eux, plus de 400 sont non accompagnés, toutefois ils disparaissent tous très vite des centres d'hébergement pour demandeurs d'asile, ce qui signifie qu'il doit exister un système organisé de trafic d'êtres humains». Les enfants sont souvent dans les chaînes de la mendicité et du travail forcé.

«S'il s'agit de trafic d'êtres humains, nous ne pouvons le dire avec certitude», a déclaré Đurović.

Il a déclaré à la Radio Télévision de Serbie (RTS) que ces enfants sont fréquemment repris dans les chaînes de la mendicité et du travail forcé, pour gagner de cette façon leur chemin vers l'Europe.

«Les enfants disent qu'ils sont conscients qu'ils vont vers l'inconnu, mais que leur chemin n'a pas d'alternative, qu'ils sont disposés à travailler des années, car la vie dans les pays dont ils proviennent leur est impossible», a déclaré Đurović.

Depuis le début de l'année 2014, plus de 5.000 personnes ont introduit une demande d'asile en Serbie, ce qui est davantage que pour l'ensemble de l'année 2013. Les spécialistes considèrent que, d'ici la fin de cette année, ce nombre atteindra 7.000. Ils arrivent en Serbie sans documents, sans bagages, sans leurs proches et ils sont à la recherche d'une vie meilleure. Même s'il arrive qu'ils séjournent un an dans les centres d'accueil, ils quittent généralement la Serbie après 2 ou 3 mois.

Source: Deca traži azil u Srbiji, SRNA (Vesti-online), 30 septembre 2014. Traduction: Dragan Grcic.

Bulgarie : à l'école de Kalishte, on ne veut pas des enfants réfugiés



Le maire, Vasil Stanimirov, refuse de scolariser les petits Somaliens et les petits Afghans.

Le jour de la rentrée scolaire en Bulgarie, les parents d'élèves de Kalishte ont manifesté contre la scolarisation dans l'école du village des enfants du centre de réfugiés installé dans les environs. Le ministère de l'Éducation fustige l'intolérance des habitants.

L'école, symbole de tolérance et d'égalité pour tous les enfants, a perdu de son sens à Kalishte. Les habitants de ce village de l'ouest de la Bulgarie s'opposent en effet à la scolarisation d'enfants réfugiés vivant avec leur famille dans un centre d'hébergement de la région où sont accueillies environ 250 personnes. Motif invoqué : ils seraient en

trop grand nombre par rapport aux Bulgares. Une vingtaine d'élèves venus de neuf bourgades alentours sont inscrits à l'école auquel s'ajoutent cette année une douzaine de Somaliens et d'Afghans.

Le maire de la municipalité de Kovachevtsi à laquelle est rattachée Kalishte, a dénoncé la pression de l'Agence nationale pour les réfugiés et du ministère de l'Éducation pour accepter l'inscription de ces enfants. En cas de refus, on l'aurait menacé de supprimer le transport pour les autres élèves. Il assure n'avoir été prévenu de l'inscription de ces enfants sans papiers que trois jours avant la rentrée. «Comment voulez-vous qu'ils suivent une scolarité avec nos enfants alors qu'ils ne savent même pas parler bulgare ?», lance Vasil Stanimirov.

L'édile explique comprendre l'inquiétude des parents qui ne souhaitent pas voir leurs enfants mélangés à ceux des demandeurs d'asile. Il ajoute que les habitants de la région ne veulent pas du centre de réfugiés «chez eux» parce qu'ils estiment qu'il est «nuisible». Les parents d'élèves déclarent que leur refus est lié aux informations concernant des cas de malaras et d'autres maladies infectieuses qui auraient été recensés dans le centre de réfugiés.

La ministre de l'Éducation, Roumiana Kolarova, s'est indignée d'une telle intolérance et hostilité envers ces enfants de réfugiés et a tenu à rappeler que «les enfants étaient tous égaux dans l'accès à l'apprentissage et l'éducation». Une réunion est prévue entre la ministre, le conseil municipal et le directeur de l'école afin de trouver une réorganisation du processus éducatif et permettre la scolarisation à tous les enfants.

L'Agence nationale pour les réfugiés a vivement critiqué l'attitude du maire de Kovachevtsi qui «enfreint la loi en essayant de délocaliser le centre de réfugiés».

Pour en savoir plus : <http://balkans.courriers.info/> - Par Jaklina Naumovski, «Le courrier des Balkans».

Lu dans la presse

Etats-Unis : «Cède enfant adopté, 10 ans, 3 500 \$ hors taxe»

Abandonnés par leurs parents adoptifs américains, des centaines d'enfants se retrouvent «en vente» sur Internet. Le «rehoming» est un business chapeauté par des agences privées, hors de tout contrôle.

Dylan sourit sur la photo. Il a 10 ans, le regard malicieux, et une passion pour le jardinage. «Il n'a pas été diagnostiqué hyperactif et ne prend pas de médicaments. Il est capable de bien se concentrer et il adore faire des puzzles», explique la page Facebook qui le présente à l'adoption. Même son «prix» est affiché : 3.500 dollars (2.600 euros) de frais d'agence, plus 200 dollars d'enregistrement et de 1.500 à 2.500 pour les avocats. Le tout déductible des impôts, précise l'annonce publiée sur Second Chance Adoptions. Dylan a été adopté en Russie mais ses parents ne veulent plus de lui.



Comme des dizaines d'autres enfants aux Etats-Unis, il est sur le «marché» de «seconde main» : le «rehoming» disent les Américains, même si le terme est controversé. Comme sur un vrai marché d'occasion, les prix sont aussi cassés : tandis qu'une adoption internationale coûte facilement 10.000 à 30.000 dollars aux Etats-Unis, ces enfants changent de parents pour moitié moins, parfois même gratuitement.

Une simple procuration

Pour le professeur Richard Barth, père adoptif lui-même et spécialiste des services de l'enfance à l'université du Maryland, le problème est aussi que ces parents manquent souvent de soutiens et de structures auxquelles s'adresser.

Plutôt que de s'accuser de mauvais traitements, les parents américains qui veulent abandonner leurs enfants peuvent le faire beaucoup plus simplement, soit en passant par une agence, soit en trouvant eux-mêmes un couple de rechange par Internet ou dans leurs communautés religieuses. Une simple procuration enregistrée chez le notaire suffit pour confier l'enfant à une nouvelle famille, qui pourra l'inscrire à l'école ou toucher des allocations, sans qu'aucun contrôle ne soit effectué. Pour une réadoption complète, un passage au tribunal est nécessaire et un minimum de contrôles effectués pour s'assurer que les nouveaux parents sont bien aptes à accueillir.

Sur un forum Yahoo intitulé «Adopting from Disruption», un nouvel enfant était proposé chaque semaine en moyenne ces cinq dernières années, a compté l'agence Reuters, qui a publié une enquête choc sur ce «marché clandestin des enfants adoptés», en septembre 2013. Plusieurs ont même été ballotés de famille en famille, et quelques-uns se sont retrouvés chez des pédophiles notoires, a révélé Reuters. A la suite de cette enquête, Yahoo a fermé le groupe et plusieurs des 50 Etats américains ont commencé à renforcer leur législation pour assurer un peu plus de contrôles. Une loi votée en avril 2014 au Wisconsin interdit à toute personne qui n'est pas spécialement licenciée par l'Etat de faire la publicité d'enfants de plus de 1 an et de les présenter à l'adoption. Elle oblige les familles à passer par un tribunal s'ils veulent transférer la garde à une personne autre qu'un parent. Mais beaucoup d'autres Etats américains continuent de fermer les yeux sur ces annonces en ligne et les transferts.

«Une industrie»

«Le fait même qu'il y ait tous ces cas de «rehoming» prouve plutôt que l'adoption n'est pas correctement encadrée aux Etats-Unis, estime au contraire Niels Hoogeveen, adopté lui-même et cofondateur du site Pound Pup Legacy, qui collecte les récits noirs d'enfants placés en familles ou institutions. L'adoption est une industrie aux Etats-Unis. Les agences privées sont si nombreuses que personne ne peut vraiment les contrôler. Elles peuvent même avoir intérêt à placer les enfants dans des familles qui ne leur conviennent pas, pour les replacer ensuite. Les dossiers sont aussi finalisés beaucoup trop vite, parfois immédiatement après l'arrivée de l'enfant aux Etats-Unis. Il faudrait prendre deux ou trois ans, pour contrôler ce qui se passe dans la famille durant ces premiers mois.» Le «rehoming» risque aussi de devenir plus fréquent aux Etats-Unis ces prochaines années, redoute Adam Pertman, directeur du Donaldson Adoption Institute : «Avec tous les pays qui se ferment ou réduisent l'adoption internationale, les enfants adoptés à l'étranger sont de plus en plus âgés, ou ont des besoins particuliers. Et souvent les parents n'y sont pas assez préparés. Il est temps de faire quelque chose, avant que le problème ne s'aggrave».

«Libération», d'après Lorraine Millot - Dessin Sylvie Serprix, 23. juin 2014.

Lu dans la presse

Mexique : découverte de centaines d'enfants maltraités



Photo : IS/iStock.

La police mexicaine a libéré, le 15 juillet 2014, 600 personnes, pour la majorité des enfants, qui étaient gardées captives dans des conditions de quasi-esclavage.

Les autorités mexicaines ont fait cette découverte à la suite d'une opération menée dans un foyer appelé «La gran Familia», dans la ville de Zamora, à la suite d'une plainte selon laquelle cinq enfants étaient retenus prisonniers sur les lieux.

Sur place, les agents ont eu la surprise de découvrir non pas cinq, mais près de 600 personnes qui vivaient entassées dans des conditions inhumaines et insalubres.

En tout, 455 enfants, dont six bébés, et 138 adultes étaient gardés dans ce foyer, où ils étaient obligés de mendier et de se prostituer pour le compte d'un

couple qui les retenait captifs. Selon les premiers témoignages recueillis par la police, les «prisonniers de La gran Familia» vivaient entassés parmi les immondices avec les rats et les insectes et ne recevaient que de la nourriture avariée et des déchets de table pour se nourrir.

Les enfants qui naissaient dans le foyer étaient quant à eux retirés à leurs parents et enregistrés comme étant ceux du couple.

L'une des victimes a déclaré aux policiers que lorsqu'elle a eu 18 ans, elle a demandé à la fondatrice du foyer, Rosa del Carmen Verduzco, la permission de partir, mais cette dernière a refusé, l'obligeant à rester encore 13 ans en captivité.

Huit autres personnes ont été arrêtées par la police dans cette affaire, en plus de la propriétaire des lieux.

Selon le gouverneur de l'État du Michoacán, Salvador Jara, la déposition relatant l'enlèvement des cinq enfants avait été remise aux autorités mexicaines il y a plus d'un an.

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/International/2014/07/16/008-mexique-esclavage-enfants-condition-police-decouverte.shtml>

Lu dans la presse

Bolivie : réglementation du travail des enfants



Géoado ©Matias Recat/AFP

Cireurs de chaussure, vendeurs à la sauvette de pâtisseries ou de cigarettes, emballateurs de vos achats dans les hypermarchés, fabricants de briques, coupeurs de canne à sucre, les enfants sont nombreux en Bolivie à travailler et survivre de petits boulots. On estime à 850.000 le nombre d'enfants au travail pour une population de 10 millions d'habitants. Un bolivien sur trois a moins de quinze ans et 34% de la population vit avec moins de 2 dollars par jour. Bien que les statistiques du Bureau International du travail fassent montre d'une baisse mondiale du travail infantile (voir la lettre de la Commission droits de l'enfant n° 26

Convention des Droits de l'enfant

Article 32

1. Les Etats parties reconnaissent le droit à l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant de risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

de novembre 2013), la Bolivie est victime de ce fléau. Ce phénomène touche beaucoup de très jeunes enfants en toute illégalité. Pauvreté, faim, isolement, mais aussi habitudes, justifient de mettre les enfants au travail.

Le gouvernement d'Evo Morales a décidé de légaliser le travail des enfants entre 10 et 14 ans par une loi approuvée début juillet par le parlement. Les enfants pourront travailler pour leur propre compte à partir de 10 ans et pour le compte d'un tiers à partir de 12 ans.

«Pour le parti au pouvoir, le Mouvement vers le socialisme (MAS), l'urgence est de s'adapter à cette cruelle situation : le travail infantile est une réalité dans notre pays, argumente le sénateur Adolfo Mendoza, nous souhaitons avant tout protéger le droit des enfants travailleurs et leur garantir la sécurité au travail. La journée de travail des mineurs est fixée à six heures et ils doivent bénéficier du même salaire et des mêmes droits que les adultes». Le travail des enfants est si bien ancré dans la société bolivienne qu'il existe un syndicat des enfants travailleurs ainsi que certaines ONG locales de défense des enfants qui approuvent cette loi et ces réglementations. Et pourtant, l'âge de la scolarisation a été augmenté à 17 ans en 2010.

En revanche, l'UNICEF, l'Organisation Internationale du travail et d'autres ONG mondiales s'inquiètent de cette légalisation. Si d'un côté elle paraît vouloir mettre un frein à l'exploitation des enfants, d'un autre elle encourage ce dernier.

Voir les inquiétudes exprimées par l'Organisation Internationale du travail sur : http://www.ilo.org/ipec/news/WCMS_250392/lang--fr/index.htm

«Libération», vendredi 18 juillet 2014.

et : http://www.liberation.fr/monde/2014/07/14/la-bolivie-autorise-le-travail-des-enfants_1063848
ainsi que : http://www.liberation.fr/economie/2014/07/17/travail-des-enfants-la-bolivie-a-contre-courant_1065811

Lu dans la presse

Brésil : «Le Mondial aurait aggravé la prostitution des mineurs»

Au Brésil, l'organisation de la Coupe du monde a fait craindre aux autorités une explosion de la prostitution infantile. Une triste constante lors des grands événements sportifs.

À chaque Mondial, c'est le même scénario. Afflux de touristes dans le pays organisateur, euphorie assortie de consommation d'alcool, recours à la prostitution... et exposition accrue des mineurs. Pour la Coupe du monde au Brésil, où le nombre de prostitués âgés

de moins de 18 ans atteint déjà 250.000 hors période de Mondial selon la police fédérale, les autorités ont tenté, tant bien que mal, d'endiguer ce fléau.

Outre des spots mettant en scène les stars brésiliennes du ballon rond Kaka et Juninho Pernambucano, à l'initiative de l'ONG ECPAT, des affiches ont fleuri dans les villes, appelant la population à ne pas «détourner le regard». Car au pays de la samba, où le commerce sexuel est autorisé tant que les personnes sont majeures, les quelque 600.000 touristes attirés par l'évènement footballistique font redouter une hausse de la prostitution infantine.



Le Mondial, une opportunité pour «ceux qui se foutent de l'humanité»

Anette Trompeter explique que les enfants et adolescents présents sur le marché du sexe y ont souvent été menés par leurs propres familles, attirées par l'argent qu'on leur offre. Cité par le magazine «Time», un ancien proxénète raconte la facilité avec laquelle il parvenait, lorsqu'il était à la tête d'un réseau de prostituées, à convaincre des parents de lui céder leur fille, en échange d'une somme comprise entre 5.000 et 10.000 dollars. Pour ces populations pauvres, l'arrivage massif d'Européens, d'Américains ou encore d'Australiens à l'occasion de la Coupe du monde représentent une manne financière.

Par ailleurs, durant le Mondial, la vulnérabilité des mineurs est accrue en raison de leur emploi du temps allégé. Les vacances scolaires ont été rallongées pour l'occasion, «mais sans programmes de vacances dédiés aux enfants, qui peuvent être livrés à eux-mêmes», explique Anna Flora Werneck, coordinatrice de programmes au sein de l'organisation Childhood Brasil, dans un entretien accordé au site «JOL press».

«Le Mondial est une opportunité, pour ceux qui se foutent de l'humanité, d'exploiter les jeunes», commente sans ambages Steve Chalke, conseiller spécial des Nations unies et fondateur de l'ONG «Stop the Traffic» dans un documentaire intitulé «1 Real». Un nom censé rappeler que des enfants brésiliens vendent des faveurs sexuelles pour l'équivalent de 50 cents de dollars.

Toutefois, Anette Trompeter précise que le tourisme n'est pas l'unique facteur de l'augmentation de ce fléau. «Lors de la construction des stades, il y a eu une forte hausse de l'exploitation sexuelle des mineurs. La raison ? Les hommes qui venaient travailler dans ces zones excentrées étaient pour la plupart éloignés de leurs familles pendant des mois voire un an».

Par la même occasion, la militante fustige la construction elle-même de ces stades pharaoniques, et pour certains quasi-inutiles. Et le social dans tout cela ? On espère que, pour les Jeux olympiques de 2016, les investissements seront plus judicieux...

D'après Charlotte Oberti, 29 juin 2014

A lire sur le site de france 24: <http://www.france24.com/fr/20140629-bresil-mondial-aggrave-prostitution-mineurs-coupe-du-monde/>

Hommage rendu aux assoc ECPAT et Plan international.

Lu dans la presse

Au Sénégal, les écoliers de la rue



Dans le petit seau en plastique jaune serré contre lui, l'enfant porte quelques piécettes, 120 CFA au total (0,18 euro), du riz et du mil. Mais il ne va pas à la plage, malgré la mer toute proche de ce quartier de Guédiawaye, à 10 kilomètres au nord de Dakar. Comme des milliers d'autres enfants, Djibril Ciss, 7 ans, mendie dans les rues. Il est en deuxième année de daara, l'école coranique. Avec son bermuda aux couleurs passées, son gilet beige à capuche rabattue sur la tête pour se protéger du vent, le garçon attend de remettre l'objet de sa collecte à

l'un des lieutenants du maître coranique. Djibril Ciss est ce que l'on appelle un talibé.

Face au scandale de la mendicité des enfants, le gouvernement sénégalais dit vouloir mieux contrôler les daaras. Des institutions financières internationales ont même avancé des fonds afin de réformer ce système qui s'est perverti.

Un million d'enfants concernés

Venant principalement des zones rurales du Sénégal et aussi des pays frontaliers, les talibés sont des garçons de 4 à 18 ans, la plupart du temps envoyés par leurs parents pauvres chez des marabouts afin de suivre une éducation coranique. Mais si les enfants

reçoivent bien un minimum d'enseignement religieux, assis par terre, serrés dans des pièces où ils dorment aussi, leurs rares affaires rangées dans un sac à dos pendu au plafond, ici, dans ce daara de Guédiawaye, ils n'ont pas de matériel scolaire. Juste des tablettes de bois où sont inscrits des versets du Coran. A peu près la seule discipline enseignée aux enfants.

Leur principale tâche est de mendier pour ramener chaque soir une somme d'argent fixée par le maître coranique. Dans la rue, sur les marchés, ils sont là. L'enfant a peur d'être grondé ou frappé s'il ne rapporte pas suffisamment. Il devient objet d'exploitation et vit dans l'insalubrité et l'insécurité. La drogue est partout et les enfants peuvent être agressés. Les garçons souhaitent parfois rentrer chez eux, mais les familles voient parfois d'un mauvais œil le retour de ces enfants, cela fait une bouche supplémentaire à nourrir, d'après l'association Intermondes.

Le nombre de ces daaras serait estimé entre 10.000 et 15.000 au Sénégal et près d'un million d'enfants seraient concernés. Ouvert en juillet 2012, le centre Yaakaaru Guneyi recueille les enfants mendiants, c'est un lieu d'accueil et de transit. Objet de nombreuses critiques, les daaras vont devoir se réformer. La Banque islamique de développement a prêté de l'argent pour un plan de modernisation des écoles coraniques et aussi pour l'enseignement de la lecture et du calcul dans ces établissements.

Une loi de normalisation des daaras devrait être votée, mais quand ?

«Le Monde», d'après Rémi Barroux, 7-8 septembre 2014.

Lu dans la presse

Sénégal : l'enfer des mines d'or pour des centaines d'enfants



Adama, une douzaine d'années, dit-il, n'est pas le seul gamin à travailler sur le site d'orpaillage de Kharakhéna, dans le sud-est du Sénégal, à quelques dizaines de kilomètres des frontières avec le Mali et la Guinée. D'autres, à peine plus âgés, portent l'eau, indispensable pour lutter contre la chaleur, ou tirent les cordes qui s'enfoncent dans des puits profonds de vingt à vingt-cinq mètres – les orpailleurs traditionnels n'ont officiellement pas le droit de dépasser quinze mètres – afin de remonter les seaux emplies de terre. Au fond de l'étroit boyau où l'air ne pénètre que grâce à une sorte de cheminée en toile, celui qui creuse est la plupart du temps un adulte.

Les enfants sont nombreux sur la colline mitée par quelque 600 trous. Venus des villages voisins avec leur famille, ou seuls, arrivés en camion du Mali, de Guinée, de Guinée-Bissau, du Burkina Faso et même de Côte d'Ivoire, ils ont



Photos Rémi Barroux.

déserté l'école, mais beaucoup disent qu'ils n'y allaient plus. Familles trop pauvres pour assurer leur scolarité, établissement trop éloigné de leur maison. Ils sont là désormais avec l'espoir de gagner un argent facile.

Kharakhéna était un petit village traditionnel qui comptait en 2011 vingt-cinq maisons et moins de 200 habitants. Aujourd'hui, ils seraient près de 12.000. Les maisons sont en paille, en bois, collées les unes aux autres sur plusieurs hectares. Les risques d'incendie sont énormes.

«Le premier problème, c'est l'eau, explique Keita Seiba, le chef du village. Il n'y a qu'un puits potable». Les problèmes sanitaires sont immenses. Un seul infirmier fait des visites régulières. On dénombre au moins trois accidents par jour liés aux éboulements ou aux chutes dans les trous. «A Saraya, dix-neuf élèves ont déserté le collège», déplore Pape Ndao, préfet du département. L'homme dit aussi avoir intercepté un

camion rempli d'enfants en provenance de la Guinée.

Sur la route qui mène de Saraya à Kharakhéna, juste avant le Mali, un panneau un peu rouillé proclame : «Je veux aller et réussir à l'école». Comme des dizaines d'autres disséminés le long des pistes terreuses à proximité des écoles, il a été financé voici quelques années par l'Unicef. Dans cette région ignorée des touristes qui préfèrent la Casamance, plus au sud, ou le magnifique parc du Niokolo-Koba, à quelque 800 kilomètres de Dakar, le conflit est ouvert : des adultes mènent bataille pour extirper les enfants des mines et les ramener chez eux, à l'école ou en formation.

«Zéro enfant dans les sites d'orpaillage d'ici à 2017», c'est l'objectif de l'association La Lumière, créée en 1999, qui agit à Tampa, Kolda, Ziguinchor et à Kédougou où elle est implantée depuis 2003. Elle y a ouvert un centre d'accueil, d'orientation et de réinsertion socioprofessionnelle pour les enfants soustraits à l'orpaillage. «Les animateurs expliquent



Photo Rémi Barroux.

aux chefs de village, aux enseignants, à tous ceux qui leur permettront de s'adresser aux familles, les buts poursuivis et la nocivité du travail des enfants. Ils rappellent que le Sénégal a ratifié les conventions de l'Organisation internationale du travail sur ce thème», dit Amady Bousar Thiam, coordinateur de l'ONG. La Lumière a aidé à la constitution de quatorze comités de protection des enfants (CPE) dans le département de Saraya.

Les animateurs se rendent sur les sites pour repérer les enfants, essaient de les identifier, de savoir d'où ils viennent. Puis arrive l'étape, délicate, de la médiation : dialoguer et convaincre les parents des dangers liés au travail des enfants dans les mines d'or. Enfin vient le temps du retrait, c'est-à-dire « la rupture de l'enfant avec la mine ».

Entre décembre 2013 et février 2014, La Lumière a visité quatorze sites d'orpaillage : soixante-quinze enfants et adolescents ont été identifiés. Si vingt-cinq d'entre eux dépassaient les 16 ans, quinze avaient entre 7 et 10 ans, treize entre 10 et 13 ans et vingt-deux de 13 à 16 ans. Le centre de Kédougou, ouvert depuis début 2014, en a accueilli trente-quatre pour des projets d'insertion professionnelle et d'apprentissage (mécanique automobile, menuiserie métallique, électricité...). Presque tous les autres ont rejoint une école. Des aides ont été versées pour soutenir les familles.

Sory Danfaka, 50 ans et six enfants, chef du CPE de Bembou, petit village au cœur d'une savane arborée, non loin de Saraya, raconte ses trois jours d'expédition à Kharakhéna avec La Lumière : « On a réussi à convaincre le chef du village de nous aider et on a pu ramener dix-huit enfants en leur proposant d'apprendre un métier. On ne peut laisser seuls les parents qui n'ont pas les moyens de s'en occuper. Je les ai convaincus en leur disant que cette richesse était momentanée ».

A Samékouta, près de Kédougou, un autre site d'orpaillage reste en effervescence. Jusqu'au printemps 2013, ils étaient entre 5.000 et 7.000 pour une petite localité d'un millier d'habitants en temps normal. Beaucoup de ces trous sont aujourd'hui inexploités, mais plusieurs centaines de personnes continuent de creuser.

A la rentrée scolaire 2013, les enfants des villages voisins se pressaient au bord du site. Sur les soixante-dix candidats à l'entrée en sixième au collège, aucun ne s'est présenté. « Tous préféraient l'argent facile du site d'orpaillage. La monnaie circule, tout le village en profite. Et quand l'or n'y est plus, tout le monde repart », témoigne Sambou Denfakha, le père de Moro, 14 ans. « En pleine crise d'adolescence, il faisait ce qu'il voulait, raconte-t-il. Je n'arrivais pas à m'en occuper. Le marabout a prié pour que j'arrive à dompter Moro ».

« Le Monde » - 16 juin 2014 - D'après Rémi Barroux (Kharakhéna, Sénégal, envoyé spécial).
Voir article sur la Tanzanie, Lettre n° 26, p.17 Les enfants employés dans les mines d'or au péril de leur vie.

LES TRAVAUX DANGEREUX

Ils concernent la moitié des enfants qui travaillent dans le monde

168 millions d'enfants (jusqu'à 17 ans) travaillaient dans le monde en 2012. Un chiffre en recul par rapport aux 215 millions de 2008, et en baisse d'un tiers comparé à 2000, selon l'Organisation internationale du travail.

85 millions d'enfants étaient concernés en 2012 par les travaux dangereux (compromettant la santé physique ou morale) dans les mines ou la construction, notamment.

Secteurs : C'est dans l'agriculture que l'on rencontre le plus d'enfants au travail. Ils sont aussi très nombreux dans le secteur informel (vendeur, porteur, réparateur, ramasseur d'ordures...) et dans le travail domestique.

Lu dans la presse

Nigeria : une «usine à bébés» démantelée

Les nouveaux-nés étaient destinés à être vendus à des «clientèles» fortunées, venues du Niger.

Les «usines à bébés» sont devenues une nouvelle «spécialité» au Nigeria. Depuis 2011, la police a découvert plusieurs établissements clandestins où des jeunes femmes enceintes sont retenues jusqu'à leur accouchement, avant de voir leurs bébés vendus aux plus offrants, souvent des familles qui n'arrivent pas à avoir d'enfant.

Or ce trafic semble désormais étendre ses réseaux aux pays voisins du géant économique de l'Afrique de l'Ouest. Fin juin 2014, c'est en effet un commerce triangulaire qui a été démantelé, après une longue enquête impliquant la police nigériane et celles de deux Etats limitrophes : le Niger et le Bénin.

Les filles enceintes se trouvaient dans le sud du Nigeria, dans l'Etat d'Ogun, où les bébés étaient discrètement vendus à des femmes venues du Niger - pourtant le pays qui connaît le plus fort taux de fertilité au monde. Les «clientes» se rendaient ensuite à Cotonou, au Bénin, pour établir les faux certificats de naissance dans une clinique complice. Pour l'instant, cette nouvelle affaire de bébés commercialisés fait surtout scandale au Niger. Car parmi les mères adoptives, se trouvent la seconde épouse du président de



Une clinique illégale, à Enugu, en août 2013. (Photo Pius Utomi Ekpei. AFP).

l'Assemblée nationale et celle du ministre de l'Agriculture. Toutes deux ont d'ailleurs été arrêtées et emprisonnées au Niger, avec quinze autres personnes également impliquées dans le trafic. Dans plusieurs pays d'Afrique, ne pas avoir d'enfant continue à être vécu comme une infamie, voire une malédiction pour les familles.

Mais c'est au Nigeria que le phénomène d'usines à bébés a pris des proportions rarement égalées. En 2012, un rapport de l'Union européenne sur le trafic d'êtres humains épinglait d'ailleurs ce pays comme celui où le fléau est le plus répandu au monde. Lequel nourrit régulièrement la chronique des faits divers : ainsi en mars, une autre maternité clandestine a été démantelée par la police, qui a libéré huit jeunes femmes enceintes.

En 2013, deux autres usines à bébés avaient été découvertes. Dans l'une d'elle, 17 adolescentes affirmaient

être tombées enceintes après avoir été violées par le même homme de 23 ans, qui avait aussitôt été arrêté.

Quant aux orphelinats, dans la plupart des cas, il s'agit d'enfants de jeunes femmes qui ont fui leurs familles pour cacher une grossesse indésirée. Le prix d'un nouveau-né peut atteindre jusqu'à 1.500 euros. Mais parfois ils ne sont pas adoptés : comme dans cet orphelinat, découvert en avril 2012, où les nourrissons étaient destinés à la vente pour des rituels de magie noire.

«Libération», d'après Maria Malagardis, 27 juin 2014.

Egypte : des enfants torturés en prison

Le 27 août 2014, Alkarama (ONG suisse de défense des victimes de violations des droits de l'homme dans le monde arabe), a soumis les cas de 52 enfants victimes de torture et d'abus sexuels dans la prison d'Alexandrie El Koum Dekka, au Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture. Âgés de 15 et 18 ans, ils ont été arrêtés pour avoir manifesté pacifiquement contre le régime. La plupart sont détenus de façon arbitraire depuis plus de huit mois. Ces mineurs courent le risque de voir leur détention préventive renouvelée de nombreuses fois, comme le permet le droit pénal égyptien.

Les signes de torture sont pourtant évidents, de même leur état physique et mental est en nette détérioration à cause des conditions d'hygiène épouvantables dans lesquelles ils sont détenus. Soumis au harcèlement constant des gardiens de prison ainsi qu'à leurs mauvais traitements, ces jeunes sont également régulièrement battus par les officiers chargés de la surveillance de la prison, qui lâchent parfois leurs chiens sur eux, les terrorisant et leur laissant des cicatrices à vie. Ces mineurs rapportent aussi à leurs avocats les différentes tortures auxquelles ils sont soumis dans des cellules spécifiques et isolées, telles que des brûlures avec des mégots de cigarettes, des électrocutions, y compris sur les parties génitales, des violences sexuelles, et parfois des viols, tout en étant suspendus par les mains pour des heures.

«Notre organisation est particulièrement préoccupée par ces témoignages», déclare Rachid Mesli, directeur juridique d'Alkarama. «Comme indiqué dans la Convention relative aux Droits de l'enfant, les enfants ont besoin d'une protection juridique appropriée et de soins spéciaux. L'attitude des juges et gardiens de prison égyptiens est inexcusable. Les autorités égyptiennes doivent cesser cette pratique systématique et généralisée de la torture, qui, de par son ampleur, pourrait les rendre passibles de poursuites pour crimes contre l'humanité selon le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale».

Compte tenu des faits décrits ci-dessus, Alkarama a adressé une communication au Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, afin qu'il demande aux autorités égyptiennes d'enquêter sur ces allégations de toute urgence et de traduire leurs auteurs en justice. Les autorités égyptiennes ne peuvent pas rester complices de ces violations flagrantes des droits de l'homme et doivent mettre fin à la torture et aux mauvais traitements de ces enfants et les libérer immédiatement.

Child Rights International Network (CRIN), Le 5 septembre 2014

<http://fr.alkarama.org/egypte/76>

<https://www.crin.org/fr/biblioth%C3%A8que/archives-des-actualit%C3%A9s/egypte-des-enfants-tortures-en-prison>

Israël : le nombre d'enfants palestiniens détenus dans les prisons dépassait 250 en juin 2014



MaanImages/File

Selon l'agence de presse palestinienne, Ma'an news agency, dans une dépêche du 24 juin 2014, plus de 250 enfants palestiniens seraient en détention après la vague d'arrestation à la suite de la campagne militaire en Cisjordanie. Israël viole la Convention internationale relative aux Droits de l'enfant en couvrant ces détentions suite à l'affaire des trois jeunes colons assassinés. L'arrestation de ces enfants est souvent faite de nuit chez eux sans informer les parents et les proches des raisons des arrestations. Les enfants sont souvent soumis à des traitements violents lors de leur arrestation et de leur interrogatoire en prison.

Talal Khalid Sayf, 17 ans, a été arrêté le 3 mai 2014, il a été battu par les soldats lors de son arrestation. Il a été

laissé le nez et la bouche en sang et a été aussi frappé à l'estomac et au dos.

Hassan Sharif Ghwadrah, 16 ans a été tellement battu lors de son arrestation le 13 novembre 2013 qu'il a été transporté à l'hôpital avant d'être enfermé durant 15 jours en isolement complet.

Islam Mahmoud Haimoumi, 17 ans, a été arrêté chez lui le 18 décembre 2013, emmené dans un véhicule militaire, il a été battu jusqu'à perdre connaissance.

A la prison d'Huwwara, Musleh, 17 ans a été frappé au visage et ses cheveux tirés jusqu'à ce qu'il avoue.

Source : Ma'an news agency <http://www.maannews.net/eng/>

Selon le rapport de l'UNICEF de 2013, Israël est le seul pays au monde à faire juger systématiquement des enfants par une cour militaire. Durant les dix dernières années, les forces de sécurité israélienne ont arrêté, interrogé et poursuivi en justice environ 7.000 enfants entre 12 et 17 ans, une moyenne de deux enfants par jour.

Lu dans la presse

Le Pakistan laisse tomber ses enfants

Propos de Mosharrat Zaidi, directeur d'Alif Ailaan, association dédiée à améliorer l'éducation au Pakistan

Le calvaire et le courage de Malala Yousafzai ont bien attiré l'attention internationale sur la crise de l'enseignement des filles au Pakistan, mais il est peu probable que ses efforts réussissent à améliorer la qualité des écoles dans le pays. Les obstacles à une éducation de qualité au Pakistan sont beaucoup plus grands que quelques talibans machos extrémistes.

Le Pakistan a une population d'environ 200 millions d'habitants, dont à peu près un quart (52 millions) ont entre 5 et 16 ans. La Constitution du pays garantit à tous ces enfants un enseignement gratuit et obligatoire. Faute de statistiques fiables, on estime que les enfants de cet âge non scolarisés sont autour de 25 millions, des filles pour la plupart.

Le seul instrument qui mesure la qualité de l'enseignement au niveau national est le «Annual Status of Education Report». Le numéro le plus récent présente une image peu réjouissante. Environ la moitié des enfants de 10 ans ont une compétence linguistique d'enfants de 6 ans et leur compréhension en arithmétique est celle d'enfants de 7 ans.

Les écoles au Pakistan, les enseignants et le système éducatif sont dans un état si délabré que le seul acte de prendre le chemin de l'école exige un courage et une détermination extraordinaires. L'État traite l'éducation comme une série de données. Dysfonctionnement des bâtiments, enseignants sous-qualifiés et peu motivés : la construction d'écoles et l'embauche du personnel offrent l'occasion aux politiciens de distribuer des contrats et des emplois à leurs partisans. Et les enfants en sont les victimes.

«New York Times», 14 octobre 2014.

Lu dans la presse

Chine : abus sexuels sur les enfants

«Quand j'avais 13 ans, domiciliée dans la banlieue de Nanjing, mon professeur de maths agressait toutes les filles de la classe, moi comprise. Sous prétexte de corriger mon travail, il se penchait sur moi et caressait ma poitrine. On essayait de l'éviter, mais rien n'était intenté contre lui. Nous savions que ce qu'il faisait était mal, mais un professeur dans une salle de classe en Chine détient une énorme autorité sur les élèves, et en plus nous ne connaissions même pas le terme «abus sexuel», raconte Lijla Zhang.

En mai 2013, un cas sordide d'abus sexuel sur enfants a fait les gros titres. Chen Zaipeng, directeur d'une école primaire à l'époque et un fonctionnaire ont enmené six élèves de 11

à 14 ans dans un hôtel pour les agresser sexuellement. M. Chen a été reconnu coupable de viol et condamné à seulement 13 ans et demi de prison pour ses crimes.

Ce cas a mis l'abus sexuel d'enfants sur la place publique et d'autres victimes se sont manifestées. Selon un rapport du gouvernement, 125 cas ont été recensés en 2013, un nombre record en Chine où les gens ne parlent que rarement de ces choses.

A la suite de ces scandales, le gouvernement central a publié un guide pour la prévention des abus sexuels, destiné aux autorités provinciales, au bureau d'éducation et à d'autres départements qui s'occupent d'enfants. Le guide recommande, entre autres, de renforcer l'éducation sexuelle et de vérifier les antécédents des enseignants.

Les hautes autorités judiciaires de Chine ont publié leur propre guide, définissant sept circonstances qui méritent une punition sévère. Bien que ce guide n'ait pas force de loi, il offre un cadre légal et moral que les fonctionnaires doivent suivre, et il promet une «protection maximale» aux enfants et une tolérance zéro aux délinquants sexuels. Des punitions plus sévères sont envisagées pour les offenses commises par des enseignants, le personnel soignant et d'autres cadres responsables de la protection d'enfants.

Les deux guides démontrent que les autorités reconnaissent la gravité du problème, mais la Chine est tristement célèbre pour avoir des lois fortes qui ne sont pas appliquées. Des mesures concrètes doivent compléter les guides, comme la mise en place d'un département national pour la protection d'enfants, comprenant des assistants sociaux, des juristes et des psychologues. Il faut aussi corriger certaines croyances traditionnelles, comme le mythe que le fait d'avoir des rapports sexuels avec une vierge peut augmenter la virilité d'un homme ou, plus récemment, ses chances d'obtenir une promotion, parce que le mot pour vierge, «chu», se trouve dans le terme «chuzhang», qui veut dire chef de section.

La Chine d'aujourd'hui a fait des progrès par rapport au pays de ma jeunesse, mais nous avons encore un long chemin à parcourir».

Résumé des propos de LIJIA ZHANG, New York Times, 1er mai 2014.

Quelques notes d'optimisme...

Maroc : vers l'interdiction de l'emploi des enfants domestiques âgés de moins de 18 ans



Au Maroc, la politique de la lutte contre le travail des enfants a franchi d'importantes étapes. Ces efforts s'inscrivent dans la dynamique des engagements internationaux visant la protection de l'enfance en général et la lutte contre le travail des enfants en particulier. De nouvelles réformes législatives et institutionnelles ont été introduites. Cependant, la lutte contre le travail des enfants reste encore une préoccupation majeure.

Le Haut-Commissariat au Plan marocain (HCP) estimait, fin 2013, à 123.000, le nombre d'enfants de 7 à 15 ans qui travaillaient au Maroc, dont 113.000 dans les campagnes. D'autres sources (ONG) parlent de 600.000, voire 1,5 million.

Récemment, à l'occasion de l'examen de la situation des enfants au Maroc devant le Comité des droits de l'enfant de

l'ONU, réuni à Genève, la ministre de la Solidarité, de la famille, de la femme et du développement social, Bassima Hakkaoui, a donné son accord de principe, pour que l'âge légal de travail domestique au Maroc soit de 18 ans au lieu de 15 ans. Une proposition, qui doit être actée.

JCC - (Source : ONU et droitsenfant.fr)

Lu dans la presse

Soudan : le mariage d'une fillette de 5 ans invalidé par la justice

Une fillette, Ashjan Youssef, aujourd'hui âgée de 8 ans, avait été mariée il y a trois ans à un père de famille.

Un tribunal d'Oumdouman, ville jumelle de Khartoum, a annulé, le 2 octobre, le mariage invoquant «la loi sur le statut personnel qui interdit le mariage des filles avant l'âge de 10 ans», a rapporté Nahed Jabrallah, directrice de l'association Sima de défense des droits des femmes et des enfants au Soudan, qui avait porté le cas devant la justice.

Le jour de son mariage, «Ashjan Youssef était âgée de seulement 5 ans et son époux, déjà marié et père de quatre enfants, avait 43 ans», a souligné la militante. Selon elle, un accord avait été conclu entre les deux familles pour célébrer l'union lorsqu'Ashjan aurait 15 ans, mais le futur marié avait exigé d'avancer les noces.

Un oncle de la fillette avait alors «fait appel à nous et nous avons porté son cas devant la justice», a ajouté Mme Jabrallah.

Le Soudan est régulièrement critiqué par des organisations de défense des droits de l'Homme pour sa législation autorisant les mariages précoces.

Khartoum, AFP, 3 octobre 2014.

Lu dans la presse

Afrique de l'Ouest : les filles commencent à dire non

Zeinabou Moussa, une timide jeune fille de 16 ans, après avoir été battue et forcée de se marier à un étranger, s'est rebellée. A quatre reprises, elle a fui le foyer de son mari dans une province du sud Niger, mais elle y était ramenée chaque fois par ses parents peu compatissants. Un jour, lors de rapports conjugaux forcés, elle mordit violemment son mari et s'enfuit. L'époux demanda le divorce le lendemain.

Zeinabou est l'une des millions de jeunes filles d'Afrique de l'Ouest victime de mariage précoce. Dans cette région, on estime que près de la moitié des filles de moins de 18 ans sont déjà mariées et au Niger le pourcentage dépasse les 70%. La tradition, la pauvreté et le manque d'éducation sont les causes principales.

De plus, beaucoup de familles préfèrent voir leurs filles mariées afin d'éviter des naissances en-dehors des liens du mariage.

Les mariages précoces ont d'autres conséquences : peu de ces filles sont scolarisées, elles deviennent mères très jeunes, ce qui augmente les risques de mortalité maternelle.

Il y a quelques signes de changement et des efforts commencent à être faits pour aider les filles à se défendre. Au Nigeria et au Niger, le Fonds des Nations unies pour la Population finance un certain nombre d'écoles «protégées» où des adolescents apprennent leurs droits et les risques du mariage précoce. Les filles inscrites dans ces écoles se marient plus tard que d'autres filles du même âge. On prévoit que 160.000 filles passeront par ces écoles au Niger avant 2018. Certains chefs traditionnels commencent à prendre position contre le mariage précoce et les médias en parlent ouvertement.

The Economist, 23 août 2014.

Child brides in west Africa: Girls fight back | The Economist <http://www.economist.com/node>

Israël condamné

à fermer un centre de détention de demandeurs d'asile



Des demandeurs d'asile africains manifestent devant le parlement israélien à Jérusalem © Shahrar Shoam

Depuis la loi dite «anti-infiltration» de janvier 2012, et en vertu d'un amendement de décembre 2013, les demandeurs d'asile interpellés sur le territoire israélien étaient placés en détention pendant une période d'un an, avant d'être envoyés dans le centre de Holot, immense «prison ouverte» de 2.500 places dans le désert de Néguev, où une grève avait éclaté le 14 juin.

Les demandeurs d'asile y sont enfermés de manière indéfinie en attendant leur départ «volontaire», et ce sans aucun recours. Provenant majoritairement d'Erythrée et du Soudan, ces personnes, hommes, femmes et enfants dont beaucoup ont subi des tortures et traumatismes dans leur pays, n'ont aucune possibilité de déposer une demande d'asile car ils proviennent de pays dits «hostiles à Israël».

Sanctions sans appel de la politique d'Israël

Dans la décision rendue le 22 septembre 2014, la Cour suprême israélienne a statué, par sept voix contre deux, que le centre de

détention de Holot devait avoir fermé ses portes sous trois mois.

D'ici là, chaque détenu devra se présenter à l'appel deux fois par jour au lieu de trois jusqu'à présent.

En outre, l'article de la loi rendant obligatoire une peine d'emprisonnement de un an à la prison de Saharonim, pour les demandeurs d'asile arrivés en Israël depuis l'entrée en vigueur de ladite loi en décembre 2013, a été abrogé.

La Cour suprême israélienne a une nouvelle fois démontré sans ambiguïté que la politique d'Israël envers les demandeurs d'asile ne doit pas se réduire à la détention massive d'individus innocents.

«La Cimade», 23 juin 2014 - <http://www.irinnews.org/> 1^{er} octobre 2014.

En bref

FRANCE – FRANCE – FRANCE

Lu dans la presse

Pour la Cour de cassation, la PMA n'est pas un «obstacle» à l'adoption

L'adoption est clairement ouverte sous toutes ses formes à tous les couples mariés, conformément à la loi du 17 mai 2013. La Cour de cassation juge que la PMA, la procréation médicalement assistée, n'est pas un «obstacle à l'adoption». La plus haute juridiction judiciaire française a rendu son avis, le 23 septembre. Elle ne voit donc pas d'obstacle à l'adoption d'un enfant issu d'une insémination artificielle avec donneur anonyme à l'étranger au sein d'un couple homosexuel, l'adoption étant ouverte à ces couples. Ainsi ces enfants peuvent être adoptés par l'épouse de leur mère biologique et les mères ne doivent pas être considérées comme des fraudeuses.

La cour avait été saisie pour avis par les tribunaux d'Avignon et Poitiers, concernant l'adoption, au sein d'un couple de même sexe, d'enfants nés par procréation médicalement assistée à l'étranger. En pratique, la justice répond déjà positivement aux demandes, dans la majorité des cas.

Les militants de la famille traditionnelle ont dénoncé un «encouragement à contourner la loi française».

«Le Monde», 25 septembre 2014.

La nouvelle Défenseure des enfants

Geneviève Avenard, 56 ans, succède à Marie Derain.

M^{me} Avenard a occupé diverses fonctions de direction dans le domaine des politiques sociales et de la protection de l'enfance, d'abord au sein de conseils généraux et depuis 2008 au sein de l'association Acodege. Elle a été directrice générale adjointe de l'Observatoire de l'action sociale décentralisée (Odas) de 2006 à 2008, et est membre du conseil scientifique de l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned).

Jacques Toubon a succédé cet été à Dominique Baudis comme Défenseur des droits. Il a dû désigner de nouveaux adjoints car la loi ne lui permettait pas de renouveler les anciens dans leurs fonctions.

«Le Monde», 27 septembre 2014.

En bref

MONDE – MONDE – MONDE

Lu dans la presse

Grande-Bretagne : du côté de chez nous

La «Britain's National Society for the Prevention of Cruelty to Children» fait état de nombreux appels provenant de jeunes filles domiciliées en Angleterre et au Pays de Galles ayant subi des mutilations génitales, sans doute plus de 300 cas de mutilations dénoncés annuellement par les victimes.

Cette alerte survient au moment où est publié un rapport public assez alarmiste, basé en partie sur des données récentes de recensements. Le rapport de l'université de Londres reprend des chiffres du «census» de 2001 et extrapole des estimations avec ceux du census de 2011 : ce serait ainsi 136.000 filles qui seraient soit déjà mutilées soit à risque. L'hypothèse des chercheurs se base sur le nombre de filles dont les mères ont subi une mutilation et les considèrent elles-mêmes à risque, soit environ 60.000.

Il est demandé à toutes les structures qui connaissent des petites filles (moins de 14 ans) de surveiller et de dénoncer tout projet de départ en vacances vers, en particulier, le Nigéria et la Somalie. Par ailleurs le pays renforce son arsenal pénal et est beaucoup plus rigoureux dans la poursuite de ceux qui seraient tentés de pratiquer les mutilations (CUT en anglais). Ainsi un procès exemplaire est prévu début 2015 pour deux personnes dont un docteur.

D'après CNN, 21 juillet 2014.

Grèce : un trafic de bébés démantelé

La police grecque a annoncé, le 24 septembre 2014, avoir démantelé un réseau de trafic de bébés destinés à l'adoption en Grèce et achetés auprès de femmes bulgares. Les enquêteurs ont pris en flagrant délit des membres du réseau après s'être fait passer pour des parents souhaitant en acheter. Quatre Grecs et deux Bulgares soupçonnés d'être impliqués dans la vente de onze bébés ont été interpellés.

«DirectMatin», 25 septembre 2014.

Etats-Unis : prostitution, le FBI sauve 168 enfants et arrête 281 proxénètes

«Chaque enfant mérite d'être sain et sauf. Par des mesures comme cette opération à travers le pays, nous pouvons mettre fin au cycle de la victimisation», a déclaré le directeur du FBI, James Comey.

Cette opération, initiée en 2003 dans le cadre de l'Initiative nationale sur l'innocence perdue, en est à sa troisième étape. Au total, elle a permis de retrouver près de 3.600 enfants racolant dans les rues américaines, de condamner 1.450 personnes à de longues peines, dont 14 réclusions à perpétuité, et de saisir plus de 3,1 millions de dollars.

Le plus grand nombre d'arrestations opérées et de victimes retrouvées récemment ont eu lieu à Atlanta (Géorgie), Cleveland (Ohio) (nord), Los Angeles ou Sacramento (Californie). Les trafics d'enfants sont en général repérés par les forces de l'ordre qui ciblent en priorité les arrêts de poids lourds, les casinos, les trottoirs ou encore les sites de rencontres qui proposent des «escortes».

LeParisien.fr 24 06 14.

Rappel : les USA, signataire de la CIDE, mais ne l'ayant toujours pas ratifiée, ont signé (2000) et ratifié (2002) le protocole sur l'exploitation sexuelle («Libération», 2 juin 2014).

Etats-Unis : une star du foot américain accusée d'avoir tabassé son fils de 4 ans

C'est un scandale qui défraie la chronique aux Etats-Unis, la star des Minnesota Vikings a été arrêtée le 12 septembre 2014 au Texas pour avoir affreusement frappé son garçonnet de quatre ans. Mais si l'homme a été suspendu pendant le week-end, son club l'a réintégré pour assurer le match du 14 septembre contre les New England Patriots. Une décision stupéfiante au regard de la gravité des faits.

Adrian Peterson est accusé d'avoir frappé son enfant avec une mince branche d'arbre, sur tout le corps, y compris les

testicules, lui infligeant des blessures sanglantes. Il avait au préalable mis des feuilles dans la bouche du petit garçon.

Peterson devait se présenter dans un tribunal de Conroe, au Texas, le 16 septembre, pour y être accusé de «négligence» ayant causé des blessures à un enfant, mais la date de comparution a été repoussée. Ce crime peut être pénalisé de deux ans de prison et de 10.000 dollars d'amende.

Ces incidents font partie d'une série de scandales qui impliquent des joueurs de la NFL (la ligue nationale de football américain). Aux Etats-Unis, l'opinion publique se mobilise contre l'indulgence de la NFL face à ces enquêtes.

Le Parisien.fr, 13 septembre 2014.

Etats-Unis : le blasphème n'existe pas dans une République laïque

Un Américain de 14 ans risque deux ans de prison pour avoir mimé une fellation avec une statue de Jésus située au bord d'une route du comté de Bedford (Etats-Unis), rapporte le site Mother Jones (en anglais) dans un article repéré par 20minutes.fr, le 15 septembre 2014. Dans l'Etat de Pennsylvanie, une loi datant de 1972 prévoit jusqu'à 24 mois d'emprisonnement pour une personne reconnue coupable d'avoir «profané» un «objet vénéré».

L'adolescent, qui vit à Everett, a été repéré par la police après avoir posté des photos sur Facebook. D'après Mother Jones, d'autres Etats américains comme l'Alabama, le Tennessee et l'Oregon, disposent de lois similaires sur les «objets vénérés».

Une situation tragi-comique qui n'a que peu de chance d'arriver un jour en France. «Il n'existe plus de délit de blasphème en France depuis 1791, puis 1881, mais encore, dans une république laïque, il n'existe tout simplement pas de blasphème», a rappelé un docteur en droit public et conseiller parlementaire, dans une tribune publiée par Libération, en 2012.

20minutes.fr, 15 septembre 2014.

Etats-Unis : arroseur arrosé

Une petite fille de 9 ans apprenait à tirer avec un...pistolet mitrailleur Uzi (arme de guerre de fabrication israélienne) dans un site ludique proche de Las Vegas : "Bullets and Burgers" - bulletsandburgers.com, package à mille dollars pour se défouler avec une belle panoplie d'armes de guerre...

Pas de chance pour son instructeur, en dépit des instructions de celui-ci, elle a fait une fausse manœuvre et l'a tué d'une rafale tirée à bout portant.

De nombreux «experts» expliquent que l'instructeur, bien que très expérimenté, a commis une imprudence (placement des pieds de la gamine, situation de l'instructeur par rapport à elle, etc.). Par contre pas de remarques notables sur le fait qu'on apprenne à une gamine de 9 ans l'utilisation d'une arme de guerre. Au contraire, la plupart des commentateurs trouvent cela... normal. Son instructeur lui-même avait appris à tirer à ses propres filles dès l'âge respectable de 4 ans et ce avec une 22 long rifle.

Très sérieusement, il est également précisé par l'avocat local que des poursuites ne devraient pas avoir lieu (envers la gamine), l'imprudence de l'instructeur étant avérée.

D'après CNN.fr, 28 août 2014.

Iran : enfants à vendre

Comme Somayeh, beaucoup de femmes ne vont pas accoucher à l'hôpital pour ne pas enregistrer la naissance et

l'identité de l'enfant, et ce afin de le vendre plus tard. Cela se passe en Iran. Beaucoup de femmes toxicomanes font ainsi.

Achat et vente sont faciles à mener...ils n'ont pas d'acte de naissance, c'est comme s'ils n'existaient pas.

Ils sont vendus soit à des trafiquants de drogue soit à des bandes qui les envoient mendier. Leur prix varie entre... 25 et 2000 euros.

Zohreh, une femme qui a recueilli des enfants abandonnés, rencontre un autre problème : pas possible d'avoir un acte de naissance alors que le père est inconnu...

Le ministère de l'Intérieur a annoncé que le nombre de femmes toxicomanes est en forte augmentation, qu'elles sont plus souvent enceintes et que leurs petits finissent dans la rue, dans les orphelinats et plus tard en prison.

«Courrier International», 28 mai 2014.

Syrie : exécutions publiques de mineurs par l'Etat islamique

«Les exécutions publiques de civils les vendredis, dans les zones syriennes sous contrôle de l'Etat islamique (EI), sont devenues un «spectacle ordinaire», a dénoncé le 27 août, une commission d'enquête de l'ONU dans un rapport.

«Les exécutions dans les lieux publics sont devenues un spectacle ordinaire les vendredis à Raqqa et dans les zones contrôlées par l'Etat islamique en Irak et au Levant (EIL) dans la province d'Alep», indique la commission d'enquête internationale de l'ONU, soulignant qu'il s'agit de crimes contre l'humanité.

La majorité des victimes sont des hommes, mais plusieurs garçons âgés entre 15 et 17 ans ont aussi été exécutés sommairement, ainsi que des femmes».

Libe.f, 27 août 2014.

Inde : violée sur ordre d'un chef communautaire

Une fille de 13 ans a été violée à Bokaro, Etat du Jharkhand, comme punition pour le mauvais comportement présumé de son frère, Harendra. Un certain Nakabandi l'avait accusé d'avoir fait des avances mal intentionnées à son épouse.

En entendant ces dires, le chef de la communauté des Parsis (caste de l'Inde) a donné l'ordre à Nakabandi de violer la jeune sœur de Harendra pour lui donner une leçon.

Suivant cette ordre à la lettre, Nakabandi a entraîné la fille hors de chez elle et l'a violée. Personne dans le voisinage n'ayant protesté contre ce jugement, la famille de la fille a averti la police.

Des agents de police ont emmené la fille ensanglantée à l'hôpital et ont ensuite arrêté Nakabandi, le chef local, ainsi que le frère et la victime, Harendra.

Divy Khare, TNN – 10 juillet 2014.

Inde : deux jeunes tuées à cause de WC inexistant

La pire crainte des femmes indiennes dans les campagnes ? Une envie pressante en pleine nuit. Car faute de latrines, la moitié de la population, soit près de 594 millions d'Indiens, se soulage en pleine nature. Et, par souci de discrétion, de préférence pendant la nuit. Or, ces moments d'intimité à ciel ouvert sont aussi source de dangers. Ainsi, dans l'Uttar Pradesh, deux cousines de 12 et 14 ans, parties faire leurs besoins ensemble, ont été violées puis pendues par leurs agresseurs. Les familles ont réclamé la peine de mort. Et des WC pour le village.

«Libération», 1^{er} juin 2014.

Chine : «Boîtes à bébés»

Etre plus regardant sur les «boîtes à bébés». Telle est la volonté du gouvernement chinois, alors que son ministère des Affaires civiles s'est récemment engagé à élaborer de meilleures règles de gestion pour les 32 «tours d'abandon» disséminées à travers le pays.

Testé depuis 2011 sur place, le système permet aux parents de laisser leur nouveau-né de manière anonyme dans un endroit dédié : l'enfant est placé via une trappe dans une couveuse, puis récupéré dans les minutes qui suivent par les services sociaux.

Ayant déjà accueilli plus d'un millier de bambins, ces tours sont accusées d'encourager les parents à abandonner leur progéniture.

Direct Matin, 1^{er} juillet 2014.

Agenda

FILMS



«SIDDHARTH»

de Richie Mehta - Film indo-canadien, réalisé en 2013, sorti le 27 août 2014.

Dans ce film de Richie Mehta, loin de ceux de Bollywood, un père part à la recherche de son fils disparu. À New Delhi, Mahendra (l'acteur Rajesh Tailang) met son fils de 12 ans, Siddharth, dans un train. Il l'envoie travailler illégalement à Mumbai (Bombay) pour

aider sa famille, qui est très pauvre. Mahendra, lui, est réparateur ambulant de fermetures Éclair; il signale sa présence dans les rues à l'aide d'un mégaphone. Il rafistole des sacs à main ou des valises. Quand Siddharth ne rentre pas comme prévu pour les fêtes, Mahendra et sa femme s'inquiètent. On leur dit qu'il s'est enfui. Le père va signaler la disparition de son fils au commissariat. Une policière semble fataliste: «Vous ne comprendrez donc jamais que vos enfants n'ont pas le droit de travailler, ils doivent être à l'école». Elle lui demande une photographie de Siddharth. Il n'en a pas. Mahendra n'a jamais pris son fils en photo. Il est trop pauvre pour avoir un appareil. Surtout, il se levait chaque matin à ses côtés, pourquoi aurait-il eu besoin d'un cliché? Sauf que les jours passent et que Mahendra a de plus en plus de mal à se souvenir du visage de son fils.

Il va se lancer dans une longue quête où il va rencontrer des gens qui se montrent bienveillants. Son besoin de consolation sera impossible à rassasier, bien sûr, mais il devra malgré tout continuer à vivre. À cet égard, la scène où il téléphone à son père pour lui avouer que son fils a disparu est bouleversante.

En Inde, les enlèvements d'enfants pauvres, revendus pour travailler de force ou se prostituer, sont un phénomène

courant. Richie Mehta, Canadien d'origine indienne, s'inspire de l'histoire que lui a racontée un chauffeur de taxi à New Delhi.

Dans Siddharth, le désespoir n'exclut pas une certaine douceur.



«L'INSTITUTRICE»

de Nadav Lapid - Drame israëlo-français - 2014

Un jour, Nira, une institutrice qui aurait voulu être poétesse découvre que l'un de ses élèves, Yoav, 5 ans, a un don incroyable pour cet art.

C'est un choc pour l'enseignante qui, à partir de ce moment, décide de prendre le petit garçon sous son aile. Elle l'encourage, lui donne des

thèmes pour écrire.

Sa présence et son ambition pour lui deviennent vite pesantes. Amnon, le père de Yoav, voit d'un mauvais oeil cette obsession. Selon lui, son fils doit rester un petit garçon innocent. Dans l'entourage de Nira, personne ne comprend vraiment sa démarche. Nira, persuadée qu'elle a une mission, finit par commettre l'irréparable : enlever l'enfant...

LIVRES



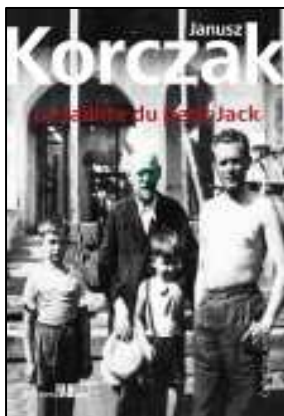
«ILS CHERCHENT LE PARADIS, ILS ONT TROUVÉ L'ENFER»

Dounia Bouzar (Auteur) - Essai - Editions de l'Atelier - 176pages - 16 euros.

Anthropologue et ancienne éducatrice à la Protection judiciaire de la Jeunesse, Dounia Bouzar a créé en avril 2014 le CPDSI (Centre de Prévention contre les Dérives sectaires liées à l'Islam).

«Un jour nos enfants sont partis faire la guerre en Syrie...» Dounia Bouzar raconte le combat de ces parents orphelins pour retrouver leurs enfants endoctrinés par des groupes «djihadistes» et les ramener de Syrie. Un cri contre leur abandon par l'Etat. Un signal d'alerte pour engager des actions de prévention.

Après son livre référence, «Désamorcer l'islam radical», ce récit de Dounia Bouzar qui accompagne ces familles dans leur combat répond à deux interrogations majeures : Comment ce radicalisme musulman qui défigure l'islam parvient-il à ce point à manipuler des mineurs ? Pourquoi cette passivité des autorités françaises devant le drame de ces enfants de la République ? Contre l'attrance de la mort, comment aider les jeunes à aimer la vie, à lutter contre les injustices sans rejeter le monde réel ?



«LA FAILLITE DU PETIT JACK»

Janusz Korczak

Editions FABERT

Parution : 14 novembre 2014

Genre : Littérature jeunesse,
dès 9 ans- 18,00 €.

Jack Fulton est un jeune Américain de neuf ans, issu d'une famille modeste. Jack est un garçon honnête, réfléchi et ambitieux, dont le rêve est de devenir commerçant, quand il sera grand. Quand la maîtresse

propose à ses élèves d'apporter en classe un ou deux livres, afin que chacun puisse accéder à des lectures diversifiées, Jack est emballé par le projet. Il devient très vite le responsable de la petite bibliothèque nouvellement créée. Un événement inattendu va lui permettre de concrétiser ses idées. Malheureusement, un fâcheux incident va mettre fin à cette aventure. Jack apprend que, malgré la rigueur, la bonne volonté, les efforts fournis, il arrive parfois que la malchance gâche de beaux projets. Au cours de cette aventure, Jack a appris à mieux connaître les gens qui l'entourent, enfants comme adultes, certains sont bien différents de l'apparence qu'ils donnent. Il a réussi, par son engagement, à se faire apprécier de sa classe et à lui donner l'envie de s'investir dans son projet.

Janusz Korczak, médecin, éducateur et écrivain célèbre (1878-1942), est reconnu comme le précurseur et l'inspirateur de la Convention des droits de l'enfant. Grand témoin de son temps, il s'est battu toute sa vie pour défendre et faire respecter l'enfant. Sa démarche profondément humaniste, son attitude éthique toujours exemplaire, et son oeuvre littéraire pour adultes et enfants ont profondément marqué des générations de jeunes Polonais. Pour Janusz Korczak, l'enfant est un citoyen qui doit être considéré avec sérieux, qui est un acteur de son éducation et qui devrait toujours être associé aux décisions qui le concernent.



«SOUVENEZ-VOUS DE MOI, L'ENFANT DE DEMAIN»

Carnet d'un enfant de la
guerre

Serge Amisi - Edition «Vents
d'ailleurs» - 2011 - Prix : 21€

Extraits : «Les Rwandais lui ont demandé pourquoi il cherchait, et l'oncle a manqué la bonne réponse, il a vraiment dit qu'il me cherchait. Les Rwandais ont arrêté mon oncle, menacé, tapé des crosses des armes, on l'a

amené jusque-là où nous étions en train de prendre la formation. Et le matin, j'ai eu la nouvelle qu'on a arrêté mon oncle que j'aime. Ils m'ont drogué, ils m'ont obligé de le tuer, je n'ai pas voulu, mais les Rwandais m'ont dit : «Vas-y, ce n'est pas lui ton oncle, c'est ton arme qui est ton oncle. Ton père, ta mère et ta famille, c'est l'armée».

Et dans la façon dont on m'avait donné l'arme pour tuer mon oncle, il n'y avait plus rien à faire, c'est mon oncle lui-même qui m'a tout raconté, comment on avait tué mon père

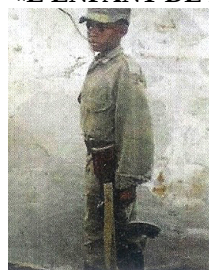
morceau par morceau, tout ce qui s'est passé, il m'a dit de le tuer sinon les Rwandais allaient me tuer aussi. Et la façon que j'ai eu de tuer mon oncle, je ne savais pas qu'il pouvait en mourir, car je ne connaissais pas encore l'arme, mais c'est après quand j'ai vu que c'est vrai, qu'il est mort, je me suis dit : «Donc l'arme tue». Mais je demande à Dieu qu'il puisse me pardonner cet acte, parce que je ne l'ai pas fait ni par ma volonté, ni dans ma conscience, je ne savais pas que ça pouvait tuer».

Serge Amisi n'a pas 10 ans quand il est enlevé par les soldats Rwandais alliés alors de Kabila. Conditionné, drogué, n'ayant pour père et mère que la Kalachnikov, il sera avec ses compagnons d'armes acteur et témoin d'une des plus grandes guerres du 20ème siècle, celle du Congo. Démobilisé en 2001 et continuellement hanté par les images, il se lance alors dans la sculpture, la danse et le théâtre. C'est à Kinshasa qu'il écrit en Lingala ses premiers cahiers et qu'il se fait remarquer par ses sculptures dans le cadre des «Scénographies urbaines». Réfugié en France, il crée et participe à de nombreux spectacles, dont «Congo, my body» accueilli au Théâtre de la Villette.

«Souvenez-vous de moi, l'enfant de demain» est son premier livre.

Une pièce de théâtre a été tirée de ce livre :

«L'ENFANT DE DEMAIN»



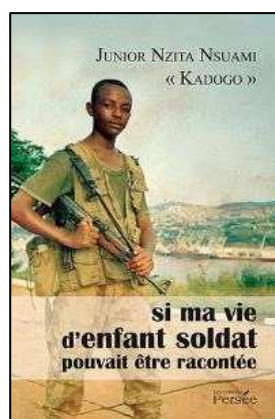
Mis en scène par Arnaud Churi.

Acteurs : Serge Amisi et Mathieu Genet

Prochaines représentations prévues
du 9 au 14 février 2015 - Théâtre
«L'Echangeur», 59, avenue du Général
de Gaulle, 93170 Bagnolet - Métro :
Gallieni [ligne 3]

Pour lire une critique de cette pièce :

<http://www.lestroiscoups.com/article-l-enfant-de-demain-d-apres-souvenez-vous-de-moi-l-enfant-de-demain-de-serge-amisi-critique-124174603.html>



«SI MA VIE D'ENFANT SOLDAT POUVAIT ETRE RACONTEE»

Junior Nzita Nsuami - Editions
du Parc - octobre 2014 - (10€,
Editions du Parc ou internet)

«Au moment où le chauffeur démarra, notre camarade était encore au sol, tenant avec ses deux mains la ridelle du véhicule pour monter. J'ai essayé de l'attraper par les deux mains pour le tirer parmi nous. Les rebelles, nous voyant, ont

tiré une roquette qui le toucha au niveau de la hanche et... le fendit en deux. À bord du véhicule, je suis resté avec la partie supérieure de son corps, c'est-à-dire la tête, les mains et le tronc... Lorsque le chauffeur s'est arrêté, nous sommes descendus avec les parties du corps de notre compagnon et les avons emballées dans un sachet que nous avons jeté en pleine brousse. J'avais à peine 13 ans, c'était vraiment horrible ! J'ai même failli craquer ; toutefois, j'ai fait un effort pour me consoler et implorer le Bon Dieu d'agir tel qu'il l'avait fait avec David devant Goliath...».

Terrible témoignage d'un enfant soldat. Junior Nzita est bachelier. Depuis qu'il a été démobilisé de l'armée, il s'est

engagé dans la vie sans complexe de son passé. Fonceur et très actif, il ne recule pas devant les adversités de la vie et sait tirer profit de tout contact avec ses semblables.

Junior Nzita a créé l'association «Paix pour l'enfance» en RDC et il travaille en priorité pour la prévention du recrutement des enfants soldats.

(www.paixpourlenfance.word.press.com).



«RECUEILLIR LA PAROLE DE L'ENFANT TEMOIN OU VICTIME»

De la théorie à la pratique

Mireille Cyr - Collection:

Enfances, *Dunod* - 2014 - 288 p.

Plus souvent déniée que sacralisée, la parole de l'enfant en justice est un sujet passionné. Le témoignage d'un enfant peut être contaminé par des interrogatoires répétés et être influencé par toutes sortes de facteurs : la perte de confiance de l'enfant, son niveau développemental, les émotions ressenties pendant l'interrogatoire, les menaces ou pressions directes ou indirectes, et bien entendu les symptômes associés à un état de stress post-traumatique comme l'évitement ou les troubles dissociatifs.

Cet ouvrage offre aux intervenants une synthèse des connaissances acquises, ainsi qu'un éclairage sur les implications de celles-ci pour la conduite d'entretiens dans les meilleures conditions possibles.

Sont examinés, entre autres, un protocole actuellement utilisé en France, l'Entretien par étapes progressives, et le protocole du National Institute of Child Health and Human Development (NICHD), qui est le protocole le plus reconnu, et le mieux validé, à l'échelle mondiale.



«PARENTS RESPECTUEUX, ENFANTS RESPECTUEUX. Sept clés pour transformer les conflits en coopération familiale»

de Sura Hart, Victoria Kindle Hodson, *La Découverte*, 2014

Cessez le combat : trouvez la coopération et le respect mutuel entre vous et vos enfants. Les auteurs livrent ici aux parents les 7 clés d'une relation riche et positive afin de :

- * s'exprimer de façon à être entendu et respecté,
- * gérer avec succès les désaccords

et les problèmes de comportement,

- * motiver ses enfants à participer de plein gré,
- * poser des limites claires sans donner d'ordre ni rien imposer,
- * encourager ses enfants à s'ouvrir, à coopérer et à réaliser pleinement leur potentiel,
- * créer avec eux une relation extraordinaire et solide tout au long de la vie.

Possédant à elles deux une cinquantaine d'années d'expérience dans la formation des parents et l'ensei-

gnement, les auteures proposent au lecteur des activités, anecdotes et ressources inspirantes et innovantes. Cet ouvrage permet de libérer le potentiel de chacun et d'établir un environnement fondé sur le respect mutuel, la sécurité émotionnelle et un mode de communication positif et ouvert



«SCOLARISER LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP»

Guide pratique pour l'école

Claire GRAND - *L'harmattan* -

Enfance éducation et société

2014 - 16,50 euros.

Cet ouvrage fournit les informations nécessaires pour comprendre les différents handi-caps : déficits moteurs, mentaux ou sensoriels, troubles envahissants du développement et autisme,

troubles sévères du comportement. Il propose, à tous les acteurs de l'école amenés à prendre en charge des élèves en situation de handicap, des pistes pour faciliter le travail au quotidien et mettre en place des projets afin de mener un travail enrichissant avec les autres élèves.

REVUE



EMPAM - Numéro 93

Revue trimestrielle

«LIEUX D'ACCUEIL, PETITE ENFANCE ET HANDICAP»

Rédacteur en chef :

Rémy Puyuelo

Coordination : Serge GARCIA -

Remy PUYUELO - Chantal

ZAOUCHE GAUDRON -

17.00 €

Le handicap dès la petite enfance soulève la question

politique et sociétale du lien social, du vivre ensemble et du même droit pour tous à un patrimoine commun. Il bouscule nos normes, nos repères, nos représentations. L'entrée de «l'extraordinaire» dans les établissements de la petite enfance vient interroger le projet d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leurs familles. Il met aussi en mouvement les capacités de créativité individuelles et collectives de chacun des acteurs. La création de réseaux et de passerelles entre les secteurs de la santé, du milieu ordinaire des crèches et du médico-social peuvent apporter de nouvelles pistes de travail pertinentes. Dans ce numéro dédié à la petite enfance, des professionnels, des chercheurs, des parents témoignent de leur vécu, de leurs réflexions, de leurs pratiques, de leurs engagements, et inventent des possibles pour tous et pour chacun.

Elaboration et préparation de La Lettre :

Brigitte Deltros, Philippe Brizemur

Mise en page :

Elisabeth Dehédin

Rédaction :

Philippe Brizemur, Jean-Luc Cheyrouze,

Elisabeth Dehédin, Brigitte Deltros, Michaël Lakin, Jean-Pierre Lazarus,

Relecture :

Jean-Claude Alt, Philippe Brizemur

La Lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

Amnesty international - Commission Droits de l'enfant
76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19

Tél : 01 53 38 65 65

Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi

Fax : 01 53 38 55 00

E-mail : comenfants@amnesty.fr

<http://www.amnesty.fr/enfants>

Nota :

***Les opinions exprimées et les informations exposées dans cette Lettre n'engagent que
la responsabilité de leurs auteurs
(qui ne sont pas tous journalistes).***

***Elles ne reflètent pas nécessairement les priorités actuelles d'Amnesty International.
Certains articles retenus pour leur intérêt lié aux Droits de l'Enfant sont toutefois
toujours en relation
avec la Convention internationale des Droits de l'Enfant.***